inforespace

ufologie
phénomènes
spatiaux

revue n° 106
juin 2003, 32e année

VAGUE D'OVNI SUR LA BELGIQUE
1. UN DOSSIER EXCEPTIONNEL

La SOBEPS vous propose ce dossier exceptionnel sur la vague d'observations qui a déferlé sur la Belgique depuis l'automne 1989 jusqu'à l'été 1991.

- Préface de Jean-Pierre Petit, directeur de recherche au CNRS;
- Historique des événements : au jour le jour, la vie de la SOBEPS durant ces deux dernières années et la description des meilleurs cas enquêtés;
- La couverture médiatique de la vague, avec un tour d'horizon de la presse écrite du monde entier, des extraits des émissions TV et radio, etc...;
- Les documents photos et vidéos, ainsi que les résultats des analyses;
- L'analyse des données radars grâce à la collaboration sans précédent de la Force aérienne et de la Gendarmerie;
- L'évolution de l'intérêt chez les officiels et les scientifiques, un projet d'étude au niveau européen;
- Les observations d'autres OVNI triangulaires à l'étranger, et plus particulièrement un exposé de la vague américaine de 83-84;
- Le point sur la technologie "Stealth", pour tordre définitivement le cou à un drôle de "canard";
- Les premières analyses statistiques sur la vague;
- Les conclusions personnelles des auteurs du livre;
- Postface par le général Wilfried De Brouwer de la Force aérienne.

Un dossier que personne ne peut manquer.

Enfin l'occasion d'en savoir presque autant que ceux qui ont vécu cette vague sur le terrain : les enquêteurs, les milliers de témoins rapprochés, les chercheurs.

Ce livre de 504 pages, relate de nombreux cas inédits et contient plus de 200 illustrations dont plusieurs pages de photos couleurs.

VAGUE D'OVNI SUR LA BELGIQUE
2. UNE ENIGME NON RESOLUE

En 1994, la SOBEPS publiait son second rapport d'activités sur la vague belge. A partir de dizaines de milliers de pages de rapports d'enquêtes, la SOBEPS mettait le monde politique et scientifique face à de nouveaux défis.

- Préface d'Isabelle Stengers, philosophe et historienne des sciences (en quoi cette vague constitue-t-elle une "anomalie" ?).
- Historique des observations, les grands cas survenus après la publication du premier rapport de la SOBEPS.
- Présentation des particularités remarquables de la vague : les caractéristiques de vol, le détail des structures, les effets physiques.
- Le dossier complet de l'analyse de la photographie de Petit-Rechain.
- L'évocation des cas diurnes de cette vague, et plus particulièrement les phénomènes observés dans l'après-midi du 29 novembre 1989, quelques heures avant l'explosion de la vague au-dessus d'Eupen.
- Les réactions du monde scientifique à la publication de notre dernier rapport, les commentaires de la presse, l'intérêt des chaînes télévisées pour les événements.
- Comparaison de l'évolution des témoignages en fonction des médias, avec l'évolution du rôle de la presse dans la diffusion de la vague.
- Comment, à partir des observations disponibles et des analyses effectuées, entreprendre des nouvelles recherches.
- Les perturbations météorologiques et les radars : une hypothèse pour l'épisode de la nuit du 30 au 31 mars 1990 (radars des F-16).
- Prospectives pour une ufologie scientifique, avec la recherche d'une méthodologie appropriée.
- Les enjeux de la recherche ufologique par rapport à la démocratie (démarches politiques entreprises par la SOBEPS sur le plan national et au niveau européen).

Ces deux ouvrages édités par la SOBEPS constituent un tout difficilement dissociable.
Nous vous les proposons tous les deux (ces livres étant désignés par VOB 1 et VOB 2) pour la somme de **37 € (1500 FB - 275 FF)**, frais de port et TVA compris. Cette offre n'est valable que pour les deux volumes pris ensemble. Chaque volume séparé est vendu au prix de **26 € (1050 FB - 200 FF)**.

Vous pouvez effectuer votre payement par compte bancaire (n° 210-0222255-80 ou n° 000-0316209-86), au nom de la SOBEPS, avenue Paul Janson, B-1070 Bruxelles. Pour la France et le Canada, uniquement par mandat postal international, ou par transfert bancaire, mais avec les frais de transfert à votre charge (les chèques seront refusés).
N'oubliez pas de mentionner clairement dans la case "communication", soit VOB 1+ VOB 2, ou VOB 1, ou VOB 2, selon votre choix, et le nombre d'exemplaires commandés.



N° 106

Avenue Paul Janson 74
B - 1070 BRUXELLES / Anderlecht
www.sobeps.org

inforespace

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ BELGE D'ETUDE DES PHÉNOMÈNES SPATIAUX - ASBL

REPONDEUR Téléphone : **32 - 2 - 524 2848**
MERCREDI & SAMEDI Téléphone : **32 - 2 - 521 7404**
Télécopieur : **32 - 2 - 520 7393**

Président :	Michel BOUGARD
Secrétaire Général :	Lucien CLEREBAUT
Trésorier :	Christian LONCHAY
Éditeur responsable :	Lucien CLEREBAUT
Mise en page :	Gérard GRÊDE PERWEZ-EN-HESBAYE
Fabrication :	Imprimerie PESESSE HAINE-SAINT-PIERRE

Sommaire



Éditorial

"Nos timides réflexions ne pèseront d'aucun poids devant l'apport que représenterait la découverte et la caractérisation d'une forme de vie extra-terrestre. Le choc que fut la découverte de l'Amérique et de civilisations jusqu'alors totalement inconnues a modelé la pensée occidentale pendant plus de deux siècles. Nul doute que la découverte d'une vie extra-terrestre aurait un impact encore plus grand. Or une telle possibilité ne relève plus de la science-fiction..."

Michel MORANGE *in* La vie expliquée ? éditions Odile Jacob, Paris, mai 2003.

"[...] aujourd'hui, on peut en [de l'existence de mondes extraterrestres] parler en scientifiques non plus comme ceux qui étaient bercés d'illusions fantastiques ou qui écrivaient autour de cette question des contes philosophiques. Mais peut-on aller jusqu'à envisager les "extraterrestres" comme un fait réaliste ? Nous ne nous étendrons pas sur ces interrogations."

J.-C. PECKER *in* L'univers exploré, peu à peu expliqué. éditions Odile Jacob, Paris, mai 2003, p. 269.

Ces deux longues citations extraites d'ouvrages très récents nous intéressent au premier chef.

Certes le phénomène OVNI ne relève peut-être pas exclusivement d'une origine extraterrestre, mais il n'en reste pas moins que c'est là l'hypothèse de travail la plus communément choisie par les ufologues et celle qui s'avère actuellement la plus fertile en recherches.

Ces citations ont aussi le mérite d'exprimer clairement l'*"air du temps"*. Le 19 mars dernier, l'Université de Mons-Hainaut (UMH) organisait son premier *"Café des sciences"*. À l'initiative du responsable de cette activité, M. Francesco Lo Bue, un de mes anciens élèves, le thème choisi était *"Y a-t-il une vie extraterrestre ?"*. Devant une salle comble (près de 300 participants), les organisateurs présentèrent le panel des spécialistes invités : Claude Semay (physicien de l'UMH), Alain Jorissen (astronome de l'ULB), Jacques Reisse (chimiste de l'ULB), Nicolas Glansdorff (biologiste de la VUB), et moi-même, portant une double "casquette", celle d'historien des sciences de l'UMH et de président de la SOBEPS.

Rejoignant la citation de Morange placée en exergue de cet éditorial, chaque intervenant expliqua les arguments actuels qui, de plus en plus, plaident en faveur d'une vie extraterrestre.

Lorsque l'animateur du débat, le journaliste Thierry De Bock (rédacteur en chef de la cellule "société" au sein du Journal Télévisé), me demanda d'intervenir en dernier lieu, j'eus beau jeu de faire remarquer que mes collègues avaient, chacun à leur façon, apporté de l'eau à mon moulin. Et cependant il y eut, comme à chaque fois, cette ultime réserve finale de leur part : oui, extraterrestres il doit y avoir; non, ils ne viennent certainement pas nous visiter ! Le commentaire de Jean-Claude Pecker est à cet égard exemplaire. Voilà quelqu'un qui, sans nier une éventuelle vie ailleurs, l'a cependant toujours considérée comme hautement peu probable voire utopique, les distances (énormes) rendant de toute manière le contact *"impossible"*. Maintenant que l'existence de planètes extrasolaires se confirme un peu partout, l'hypothèse de trouver des planètes telluriques où les conditions pour l'apparition de la vie sont réunies n'est plus à rejeter. Mais cela reste marginal aux yeux de Pecker qui liquide la question en 2 lignes (sur un ouvrage de plus de 300 pages !).

L'ufologie portera encore longtemps ce sceau de l'infamie : question jugée non scientifique, on continuera à la reléguer dans les mythologies modernes (pour les sociologues et les folkloristes) ou les pseudosciences (pour les historiens et les philosophes des sciences). Les responsabilités de cet état de fait sont partagées et avant d'imaginer pouvoir y remédier, il faudrait sans doute que de nombreux ufologues balaient devant leur porte. Seul un événement extérieur marquant et imprévisible pourrait peut-être modifier la perspective actuelle.

Alors on (re)découvrira ceux qui avaient tout compris. Certains les présenteront comme des précurseurs; d'autres s'empresseront de les ignorer arguant que leur pensée est totalement anachronique. Bref, il y aura une histoire de l'ufologie et certains parmi nous (lesquels ?) y auront sans doute leur place. Au fait, pour terminer, voici deux brèves parmi d'autres : Michel Bounias (rappelez-vous l'analyse de végétaux lors de l'affaire de Trans-en-Provence en 1981) vient de mourir, et Jean-Pierre Petit a été admis à la retraite en avril de cette année. *Le temps passe et ne revient plus* affirme un proverbe québecois...

Michel Bougard
Président de la SOBEPS

INFORESPACE
Index des 100 premiers numéros

Par **Franck BOITTE**

FRAIS de PORT INCLUS PRIX PAR EXEMPLAIRE : **20** euros.

Tout versement est à effectuer au compte bancaire de la **SOBEPS** n° **210-0222255-80** ou à son C.C.P .au n° **000-0316209-86** ***avenue Paul Janson, 74 B-1070 Bruxelles.***

Pour la France et le Canada, nous vous rappelons que le versement doit se faire uniquement par mandat postal international, ou par transfert bancaire, MAIS AVEC LES FRAIS BANCAIRES À VOTRE CHARGE.

Après les toutes premières années de parution d'*Inforespace*, l'idée d'un index des articles publiés s'était déjà imposée à ses rédacteurs. L'un de ceux-ci, Jacques Scornaux, réalisa ainsi une première version très appréciée. Malheureusement, cette nécessaire revue ne fut jamais publiée ni surtout remise à jour, au grand dam de nombreux lecteurs et surtout des chercheurs.

Les années passant, à plusieurs reprises le projet d'un nouvel index des différents articles publiés dans notre revue refit çà et là surface sans que personne ne s'attaque à cette tâche de plus en plus difficile à mener à bien. Il y a plusieurs mois, Franck Boitte exprima le souhait de réaliser un tel index. Le fruit de son inlassable patience est aujourd'hui arrivé à maturité et nous vous proposons de l'acquérir.

En près de 200 pages, l'ensemble des 100 premiers numéros d'Inforespace (ainsi que des publications connexes : numéros hors série et autres publications de la SOBEPS) vous est ainsi détaillé selon le plan suivant :

- liste des "trigrammes" *système utilisé pour identifier les auteurs*
- classement des publications *par numéros et par dates*
- autres publications périodiques de la SOBEPS
- classement par auteur(s)
- classement par titre
- classement par rubrique
- classement par mots clés

Il s'agit là d'un travail exceptionnel que tout ufologue se doit de posséder *(voir l'éditorial de ce numéro)* qui permettra également aux nouveaux membres d'avoir une idée précise du contenu de l'ensemble des textes publiés dans *Inforespace* depuis 1972 afin d'acquérir d'anciens numéros.

Nous vous proposons de commander dès maintenant ce document qui vous sera expédié au début du printemps 2003.

En septembre dernier, Wim van Utrecht nous adressait un courrier dans lequel il commentait longuement l'article de Patrick Ferryn paru dans le n° 104 d'Inforespace.

Traduite par Jacques Scornaux, sa lettre se retrouve ci-après. Le responsable de Caelestia ("Een onderzoeks- en publicatieproject voor ongewone atmosferische verschijnselen", Antwerpen) y propose un certain nombre de commentaires critiques auxquels Patrick Ferryn répond dans l'article suivant.

Wim van Utrecht s'attarde aussi sur divers points associés à l'observation des gendarmes d'Eupen dans la soirée du 29 novembre 1989.

Nous ne reviendrons pas sur la question. Le professeur Auguste Meessen a longuement et précisément réfuté les objections que Wim van Utrecht continue d'utiliser. Nous renvoyons donc le lecteur à cette analyse complète qui, selon nous, remet les choses au point et rendent caduques les arguments de Wim Van Utrecht.

(voir : Auguste Meessen, "Étude approfondie et discussion de certaines observations du 29 novembre 1989", in Inforespace, n° 95, oct. 1997, pp. 16-70)

"J'ai acquis depuis longtemps déjà la mauvaise habitude d'assortir de commentaires critiques les cas d'OVNI qui sont étayés par des documents photographiques, cinématographiques ou vidéo. Le compte rendu des observations du 22 août 2001 par Patrick Ferryn a, dans cette optique, retenu mon attention ❶. Lorsque les images de cet "OVNI" ont été montrées au cours du débat du 4 mars 2002 à la RTBF, j'ai immédiatement été frappé par la ressemblance avec d'autres vidéos d'"OVNI", qui ont suscité une grande attention ces dernières années. Non seulement des lumières analogues ont été filmées au New Jersey le 15 juillet 2001, mais la même chose s'est produite à Stonehenge (18 octobre 1977 et 2 août 1984) ❷, à Phoenix (13 mars 1997) ❸ et à Greifswald (24 août 1990) ❹. L'explication de ce qui s'est passé au dessus de Chaumont-Gistoux ne se trouve pas uniquement dans les images filmées, mais aussi dans quelques détails particuliers que les témoins ont mentionnés.

Ainsi, Mlle V., fille de Mme V.L., décrit la forme des objets comme *"ronde, bien délimitée"* avec *"comme du feu en-dessous"*. De son côté, M. C.F. évoque quatre lumières *"de couleur feu, comme le jaune-rouge très pâle que l'on distingue à l'endroit le plus clair d'une flamme"*. Enfin, M. V.L. décrit comment *"une fumée noire s'échappait sur le côté d'un des engins"*. On peut avec une grande vraisemblance déduire de telles descriptions que les témoins ont vu une série de fusées éclairantes, projectiles remplis d'une matière qui brûle en émettant une vive lumière. Ils retombent suspendus à un petit parachute et, par temps calme et en présence d'un fort courant ascendant d'air chaud, peuvent rester plusieurs minutes en l'air. La donnée supplémentaire que les lumières bougeaient avec le vent ne laisse subsister guère de doute que, comme dans le New Jersey, à Phoenix, à Stonehenge et à Greifswald, des fusées éclairantes étaient responsables des observations. Les fusées ont probablement été lancées en direction de l'ouest depuis la base militaire de Beauvechain, et ont de là dérivé vers le sud. Une autre possibilité est qu'elles ont été lancées avec une arme de poing par un quidam. Cela s'est déjà produit, par exemple au cours d'un fête de plein air à

Scheveningen (Pays-Bas) dans la nuit du 30 juin au 1er juillet 2001. Il en était également résulté des observations d'OVNI ❺. Je profite de l'occasion pour approfondir quelque peu deux autres dossiers qui ont été traités par la SOBEPS et où l'intervention du soussigné a été évoquée.

Il s'agit d'abord de la fameuse *"boule blanche"* que les gendarmes d'Eupen avaient observée le 29 novembre 1989 au dessus du lac de la Gileppe et dont Paul Vanbrabant et moi-même avons rendu Vénus responsable ❻. Le professeur Meessen s'est alors donné une peine extrême pour réfuter notre hypothèse. Il s'est surtout fondé pour cela sur des détails incertains et souvent contradictoires dans les déclarations des témoins. On peut se demander pourquoi notre explication a suscité une telle opposition. Non seulement l'élévation et l'azimut semblent bien correspondre (en tenant compte de l'heure, telle qu'elle est indiquée dans les premiers résumés de l'observation qui ont été publiés), mais il est aussi d'une importance capitale que les témoins n'ont remarqué qu'une seule lumière blanche (si un objet inconnu s'était réellement trouvé à l'horizon sud-ouest au moment de l'observation, ils auraient dû voir juste à côté la très brillante étoile du berger).

Les points lumineux observés à une certaine distance à droite et à gauche de la boule blanche, devenus des sphères rougeâtres au fil de l'entretien avec le professeur Meessen (un seul des deux gendarmes pense avoir vu également des *"faisceaux de lumière"*), étaient à l'époque un peu plus difficiles à expliquer. Une note à propos de phénomènes optiques sur le site web ***Science@NASA*** (**science.nasa.gov**) m'a récemment permis d'éclaircir ce détail bizarre. Il est en effet ressorti de récentes observations que des taches lumineuses peuvent apparaître non seulement des deux côtés du soleil et de la lune, mais aussi de Vénus. Ces "paravénus" ❼ sont, comme les parhélies et parasélènes, causés par la lumière qui est déviée sur les petits côtés de plaquettes de glace en suspension dans l'air. Une couche d'inversion, comme celle qui existait le 29 novembre au dessus de la Belgique, en assure la stabilité (comme aucune turbulence verticale ne peut se produire à la hauteur d'une couche d'inversion, les plaquettes de glace restent bien horizontales). Seuls les mouvements d'éloignement et de rapprochement des points lumineux par rapport à la boule demeurent énigmatiques, mais sur ce point aussi les déclarations des gendarmes ne sont pas univoques. Si nous supposons que les minces cristaux de glace étaient animés d'un léger mouvement ondulatoire, cela aurait eu pour conséquence que les reflets s'estompaient périodiquement. Peut-être cela a-t-il donné l'impression que les points rouges disparaissaient *"avec une grande vitesse"* dans la boule blanche. Le fait que le spectacle présentait une symétrie par rapport aux témoins renforce le soupçon qu'un phénomène optique était responsable de cette partie de l'observation.

Un autre point fort de la vague belge est la dia de Petit-Rechain. L'imitation que j'en ai faite avait seulement pour but de montrer, contrairement à ce qui est avancé dans *VOB I*, que des moyens importants n'étaient pas nécessaires pour réaliser une photo analogue. L'analyse comparative qu'a effectuée le professeur Acheroy indique que la façon dont la photo a été réalisée (un triangle de papier noir a été collé sur un morceau de carton bleu, pourvu de petites perforations et placé devant quelques lampes) ne pouvait pas être la même que celle dont la dia de Petit-Rechain avait vu le jour. Les analogies générales sont néanmoins frappantes et il est arrivé plus d'une fois que mon imitation soit prise pour la diapositive réelle.

J'avais dès lors espéré que ma tentative inciterait les chercheurs à expérimenter plus loin dans cette direction. Il me paraît clair qu'il y a des raisons suffisantes de douter de l'authenticité de la dia de Petit-Rechain : bien qu'elle montre quatre vives sources de lumière qui, compte tenu du zoom utilisé et de la dimension des lumières sur la dia, auraient dû être toutes au moins aussi grandes que la Lune, personne d'autre n'a apparemment aperçu cet objet colossal à Petit-Rechain ou aux environs. En outre, l'amie du témoin principal n'a pas vu beaucoup plus que *"trois points lumineux blanc-jaunes, ronds, disposés en triangle, et par la suite une autre lumière au centre"*.

C'est pour moi aller trop loin que de chercher une solution à ces contradictions en invoquant un rayonnement extraterrestre invisible qui a impressionné le film dia. Il est plus logique de supposer que les témoins ont pris une configuration classique des feux d'un avion pour un OVNI et que le photographe ou quelqu'un de son entourage a concocté par après une spectaculaire observation d'OVNI.

Le fait est que, comme aucun détail n'apparaît en arrière-plan, il est extrêmement difficile d'estimer de façon concluante la taille réelle de la forme triangulaire et des lumières.

Wim van Utrecht
Directeur du Projet Caelestia
(traduit du néerlandais par Jacques Scornaux)

Notes & Références

❶ FERRYN, Patrick, *"22 août 2001 – Observations à Chaumont-Gistoux"*, Inforespace, n°104, juin 2002, pp.51-56.

❷ RANDLES, Jenny et WARRINGTON, Peter, *"The Stonehenge Movies"*, Flying Saucer Review, vol.24, n°4, 1979, pp.17-21 ; RANDLES, Jenny, *"UFO Case Reports"*, BUFORA Bulletin, n°18, juillet 1985, pp.3-5.

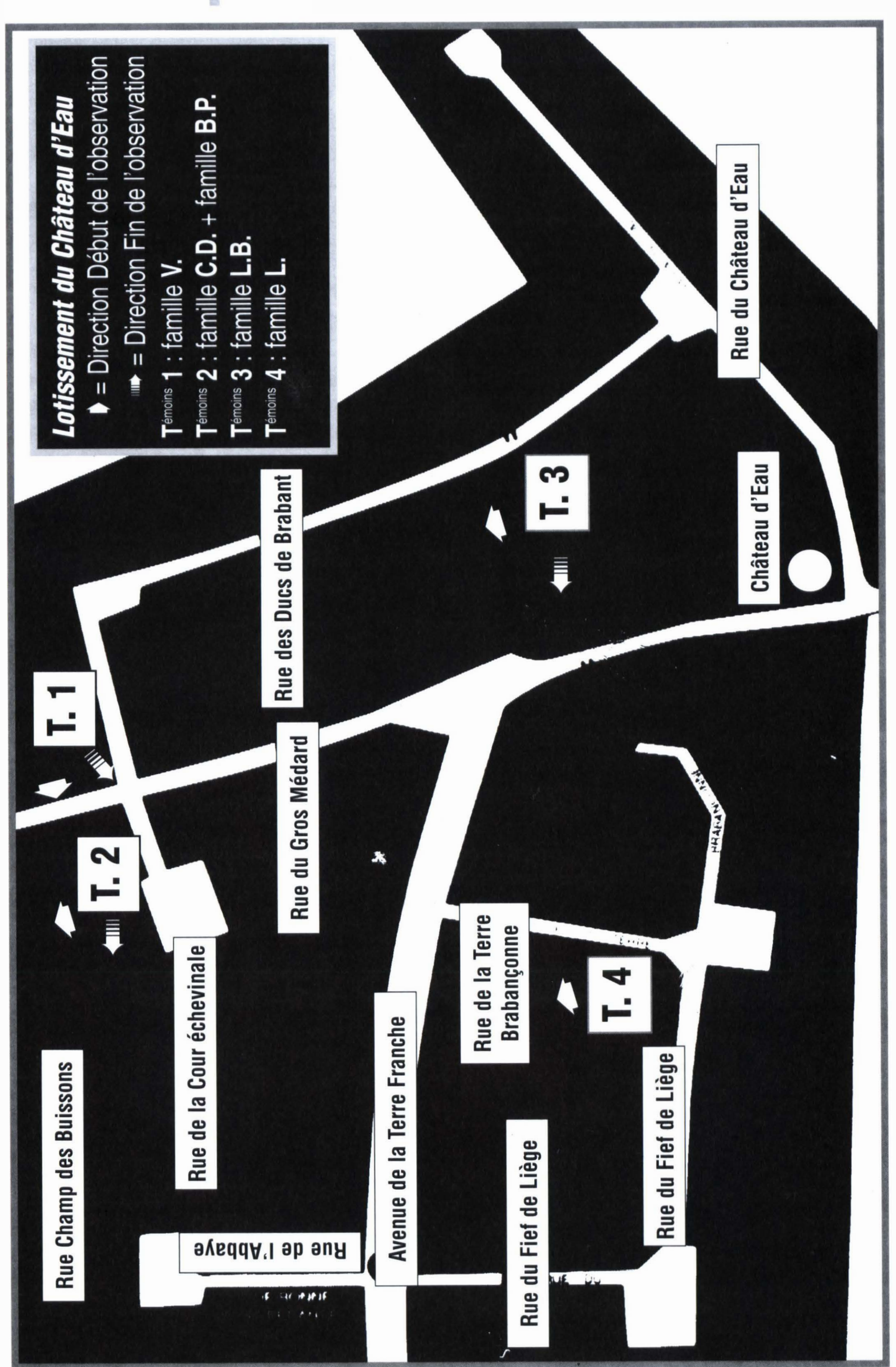
❸ MOTZER, Richard F., *"The Phoenix Lights, the real investigation"*, MUFON UFO Journal, n°351, juillet 1997, pp.3-6 + couverture; ENDRES, Terry et SCHAFFNER, Ron, *"UFO flare-ups in Ohio"*, International UFO Reporter, vol.23, n°3, automne 1998, pp.9-13.

❹ WALTER, Werner, *"Der bestdokumentierte Fall – Die UFO-formation von Greifswald"*, CENAP Report, n°219, oct.-nov. 1994, pp.58-63.

❺ *"Lichtbollen boven Scheveningen"*, Ufonieuwsbrief, 6ème année, n°4-5, juillet-août-septembre 2001, pp.16-17.

❻ MEESSEN, Prof. Auguste, *"Etude approfondie et discussion de certaines observations du 29 novembre 1989"*, Inforespace, n°95, oct. 1997, pp.16-70.

❼ En anglais, *"venusdog"*, construit par analogie avec *"sundog"* qui signifie parhélie.



CHAUMONT-GISTOUX :

Réponse à Wim van Utrecht

Patrick Ferryn

Merci à Wim van Utrecht pour ses commentaires et les références des cas sur lesquels il a attiré notre attention. Il était important de prendre ses arguments en considération, et c'est ce que j'ai tenté de faire immédiatement. Si je n'ai pas eu accès à toutes les sources qu'il a citées, j'ai néanmoins pu lire avec intérêt les rapports traitant des observations de Stonehenge en 1979, dans l'Ohio en 1996 et à Phoenix en 1977 .
(références ❷ et ❸)

D'emblée je rappelle que dans mon texte relatant les observations de Chaumont-Gistoux (INFORESPACE n° 104), ***j'avais provisoirement conclu qu'on pouvait raisonnablement écarter l'hypothèse d'avions, de montgolfières ou de tout autre engin connu de ce type, mais qu'il ne fallait pas pour autant négliger l'idée de (petits) "plus légers que l'air" munis d'une source lumineuse (ou reflétant peut-être les lueurs du soleil couchant). Et j'avais terminé l'article en confirmant que des recherches étaient en cours pour en savoir davantage.***

Une "ressemblance frappante" ...néanmoins discutable

À la lecture des remarques de Wim van Utrecht, on a le sentiment que la cause est entendue et que l'affaire est à classer. Au risque de passer pour le pinailleur de service, je voudrais cependant revenir sur les certitudes de notre confrère et montrer qu'il y a lieu de les nuancer.

Tout d'abord, quand il dit : *"Lorsque les images de cet 'OVNI' ont été montrées au cours du débat du 4 mars 2002 à la RTBF, j'ai immédiatement été frappé par la ressemblance avec d'autres vidéos d' 'OVNI'..."*, je ne peux m'empêcher de qualifier sa conclusion d'empressée. En effet, la séquence montrée lors de cette émission était celle du premier des deux vidéofilms de Chaumont-Gistoux, celui de Madame V.L., et elle ne dure que 45 secondes. On n'y voit malheureusement que trois objets lumineux, fixes, en apparence, et la majorité des images sont floues, en raison d'une défocalisation due à l'usage presque constant du zoom. Certes, le document n'est pas entièrement dépourvu d'intérêt, mais il est considérablement moins riche en informations que le second, réalisé par Monsieur L.B. qui filma pendant 2 minutes 5 secondes. Pas moins de huit objets sont visibles sur cette dernière séquence qui met bien en évidence leur déplacement sur fond de ciel bleu voilé de quelques nuages légers. Et ceux-ci permettent bien de constater le mouvement des luminosités. On voit, sans équivoque aucune, cinq de ces lumières regroupées, pratiquement stationnaires, et trois autres qui viennent les rejoindre, de la droite vers la gauche. Puis, les deux dernières vont lentement dépasser l'ensemble (*INFORESPACE*, op. cit., pages 54-55). Malheureusement, cette séquence-là, Wim van Utrecht n'a pas eu l'occasion de la visionner.

Sur base de son commentaire, il apparaît que les cas auxquels il se réfère ont bel et bien trouvé une explication indiscutable. Or, on ne peut pas être aussi affirmatif. J'en veux pour preuve les conclusions extrêmement pertinentes rédigées par Jenny Randles et par Peter Warrington dans le n° 4, Vol. 24 de la *Flying Saucer Review* (réf. 2) : les

auteurs mettent clairement en évidence la difficulté de trancher dans cette affaire qu'ils considèrent finalement, en substance, comme un indécidable. D'aucuns invoquèrent la foudre en boule, d'autres des fusées éclairantes, mais Randle et Warrington insistent avec force que si leur intention n'est pas de fabriquer du mystère à tout prix, il faut pourtant raisonnablement accepter que les hypothèses avancées ne sont pas concluantes. En même temps, ils concèdent volontiers que ce film de Stonehenge n'est en aucune manière un document qui servira la cause de l'étude des objets volants non identifiés

Dans le cas de l'observation de Phoenix, les enquêteurs du MUFON penchent effectivement pour la présence de fusées éclairantes dans le ciel des Estrella Mountains. Tirés par l'*Army National Guard*, il s'agirait de projectiles munis de petits parachutes, observés durant leur descente, tandis qu'ils étaient déportés latéralement. Les enquêteurs ajoutent que ceci aurait en vérité été un leurre destiné à troubler les témoins et masquer une formation de lumières disposées en "V" d'une nature très différente, celle-là; mais ceci est une autre histoire (réf. 3). Maintenant, venons-en aux observations faites dans l'Ohio et le Kentucky, le 16 octobre 1996. Cette fois, tout semble indiquer qu'on est bien en présence d'un exercice militaire au cours duquel des fusées éclairantes (roquettes de signalisation ou de détresse, *"flares"* en anglais) ont été larguées d'un avion. Les enquêteurs du CUFOS ont recueilli les confidences d'un expert militaire, ancien pilote, qui a fourni d'intéressantes informations sur les fusées éclairantes utilisées dans le cadre d'une opération IRST (*Infrared Search & Track*). Certaines peuvent être accrochées à des parachutes et brûlent pendant une minute et demi; d'autres, d'un type différent, peuvent être vue pendant 2 à 3 minutes (réf. 3).

Les conclusions de Wim van Utrecht me laissent perplexe. Il ne faut pas perdre de vue que les observations de Stonehenge, Phoenix, dans l'Ohio et le Kentucky, ont eu lieu sur fond de ciel nocturne (et c'est aussi le cas pour Scheveningen, dit van Utrecht – réf. 6). À Chaumont-Gistoux, en revanche, les faits se sont produits durant une soirée du plein été, sous un ciel bleu encore tout à fait clair; on peut donc considérer qu'il s'agit pratiquement d'une observation diurne. À aucun moment les 16 témoins n'ont signalé de parachutes, et l'un d'eux a observé au travers de jumelles x 8). Les durées d'observations sont bien au-delà de la durée de combustion des *"flares"*.

L'Institut Royal Météorologique de Belgique a confirmé que la force du vent était insignifiante dans cette région, le 22 août de l'année 2001; comment expliquer dès lors un déplacement latéral pour des *"flares"* suspendus à des parachutes ? Et quels sont donc ces courants ascendants capables d'emporter des feux à des milliers de mètres d'altitude ?

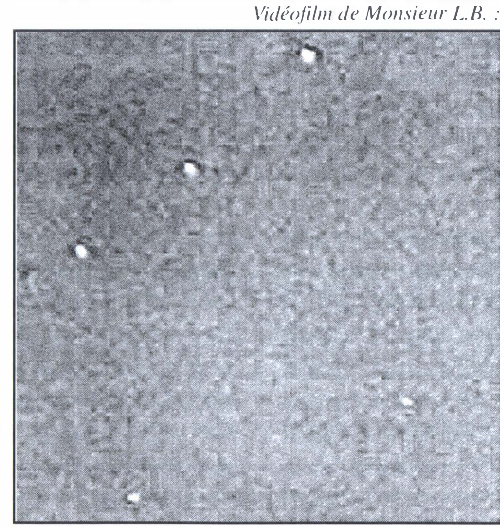
Une nouvelle observation à Chaumont-Gistoux

Entre-temps, un fait nouveau est venu s'ajouter au dossier de l'enquête : le 31 juillet de cette année 2002, je reçus un e-mail d'un des témoins de Chaumont-Gistoux, Monsieur B.P. qui m'avertissait avoir observé, avec son épouse, un phénomène absolument identique à ceux qu'ils avaient vus un an auparavant ! Cela venait de se produire, le dimanche précédent, soit le 28 juillet. Il était 20h50 lorsque le couple aperçut une *"boule de lumière"* en tout points semblables aux objets décrits le 22 août 2001. La luminosité était la même, ainsi que l'aspect, la couleur, la vitesse apparente (lente), la direction d'où provenait l'objet, le sens du déplacement, le type de trajectoire (d'abord latérale, puis ascendante) et enfin la direction dans laquelle il s'en est allé et a disparu au loin, à 21h.

Monsieur B.P. et son épouse ont bien pris soin de faire attention à l'heure, pour noter que l'observation avait duré très exactement dix minutes.

Une différence importante a cependant été notée : l'objet lumineux était, cette fois-ci, beaucoup plus proche des témoins; ils estiment – avec toute la subjectivité d'une telle évaluation – qu'il devait se trouver à environ 1km d'eux et probablement à une altitude équivalente. La taille apparente de la luminosité était sans commune mesure avec celle d'une étoile; c'était bien plus gros mais sans toutefois égaler la pleine lune. Etant donnée la proximité relative de l'objet, les témoins ont pu voir, cette fois ci, un élément supplémentaire : une sorte de rectangle (ou de cylindre) gris foncé, mat, qui se tenait à la verticale, juste au-dessus de la luminosité, sans qu'aucun espace ne les sépare.

Vidéofilm de Monsieur L.B. :

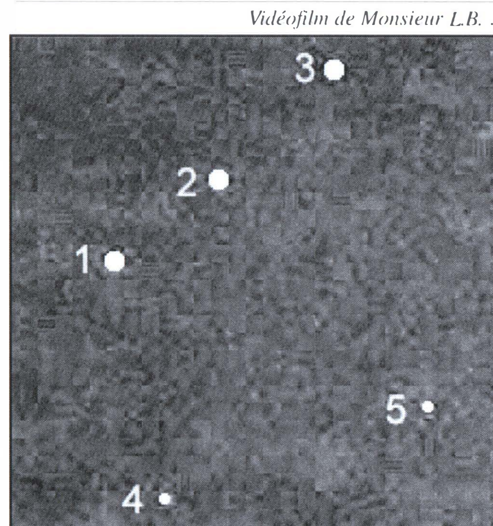


Agrandissement d'une zone de la première image de la séquence (sans effet de zoom); 5 objets de la formation sont déjà en place.

Pour rendre compte des proportions apparentes de ces deux éléments, le témoin propose que si le rectangle gris avait un mètre de haut, la luminosité devait avoir quelque 20cm de diamètre. Aucun bruit n'a été perçu et aucune fumée n'a été remarquée.

Tout comme pour le 22 août 2001, le ciel était bleu et dégagé; c'était une très belle fin de journée estivale et il faisait encore clair comme en plein jour...

Vidéofilm de Monsieur L.B. :



La même image éclaircie avec accentuation des contrastes et retouche des objets; les objets 1-2-3 paraissent plus importants ou plus lumineux que les objets 4-5.

L'hypothèse des fusées éclairantes

Pour van Utrecht, les témoins de Chaumont-Gistoux ont vu et filmé *"une série de fusées éclairantes, projectiles remplis d'une matière qui brûle en émettant une vive lumière"*. Si dans un premier temps cette idée m'avait également traversé l'esprit, je dois avouer que je l'avais finalement abandonnée car il me semblait que les caractéristiques de tels feux n'étaient pas compatibles avec les relations des témoins. Peut-être me trompais-je. Cette nouvelle observation à Chaumont-Gistoux, comme la réplique de celles s'y étant déroulées un an auparavant, et surtout la même origine géographique du phénomène, pointant Beauvechain ne pouvaient qu'inciter à approfondir cette piste. C'était par ailleurs l'occasion d'en apprendre plus sur des effets pyrotechniques pouvant éventuellement induire des observateurs en erreur. Voici donc toutes les informations que j'ai récoltées.

Puisque van Utrecht écrit que *"Les fusées ont probablement été lancées en direction de l'ouest depuis la base militaire de Beauvechain, et ont de là dérivé vers le sud"*, je me suis directement adressé au commandement de la base. Je fus mis en contact avec le Commandant Monique Remacle, l'officier adjoint à l'autorité militaire de Beauvechain, qui a écouté ma demande avec beaucoup d'attention. Mon interlocutrice m'a précisé que l'affaire de la fameuse *"nuit des F16"* (qui avaient décollé de cette base en mars 1990, au plus fort de la vague belge) était encore dans

toutes les mémoires et que les pilotes de ces appareils étaient d'ailleurs de ses bonnes connaissances.

Madame Remacle m'a aussitôt signifié qu'elle pouvait accéder à ma requête (j'avais demandé de pouvoir projeter les vidéofilms à des experts de la base et m'entretenir avec eux en matière de fusées éclairantes). Elle déléguerait la chose au Commandant Philippe Mosselmans, le SATCO (*Senior Air Traffic Control*) de l'Unité 1[er] Wing de Beauvechain.

Rendez-vous fut pris et je me rendis à la base en date du 24 octobre 2002.

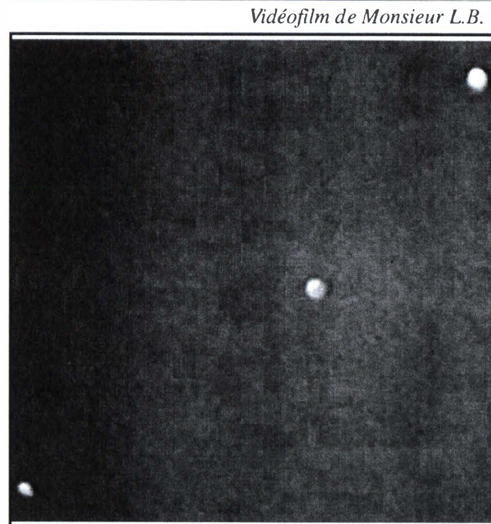
Les deux vidéofilms de Chaumont-Gistoux furent visionnés par le Commandant Mosselmans, son assistant l'Adjudant Vincent Degieter et cinq autres spécialistes du centre de contrôle de l'*Escadrille du Service Aérien.*

Au vu des images des deux séquences différentes, leurs conclusions sont unanimes : il ne s'agit ni d'avions, ni d'aucun autre engin ou projectile militaire. Le Commandant Mosselmans s'assura et confirma qu'aucune activité particulière n'avait eu lieu en date du 22 août 2001, ni du 28 juillet 2002. Lorsque j'en vins à évoquer la possibilité de l'usage de fusées éclairantes ou de détresse, celle-ci fut aussitôt rejetée catégoriquement pour différentes raisons. Tout d'abord, le mouvement des objets lumineux fixés principalement dans le second vidéofilm (qui montre fort bien les déplacements des objets sur fond de quelques nuages dans le ciel bleu encore diurne) est totalement incompatible avec des *"flares"*. D'autre part, lorsque des fusées éclairantes sont tirées depuis le sol, leur trajectoire est typiquement en forme de *"cloche"* (mouvement ascendant, apogée, puis retombée au sol).

En aucune manière des *"flares"* ne vont se déplacer latéralement, puis entamer un mouvement ascendant, se regrouper, s'immobiliser, se faire rattraper et dépasser par deux autres et repartir pour se fondre dans l'infini du ciel. La luminosité des *"flares"* utilisés dans certains cas à Beauvechain a une durée très éphémère et ne ressemble en rien à ce que l'on voit sur les documents vidéos : la fusée, une fois tirée, est un petit point d'une vive incandescence (blanc, rouge, vert, selon le cas), résultat de l'ignition du phosphore, comme lors d'un feu d'artifice, tandis que les vidéofilms montrent des boules de lumière. Les objets de Chaumont-Gistoux ont été visibles durant plusieurs minutes (avec certitude pendant deux minutes et 5 secondes comme l'atteste la séquence du second vidéofilm, et avec précision également pendant 10 minutes dans le cas de l'observation du 28 juillet 2002 !).

J'ai pu assister au tir de plusieurs de ces *"flares"*, lancés au moyen d'un gros pistolet et je les ai filmés dans le but de les comparer avec les images enregistrées par les témoins. Les cartouches que l'on tire, une par une, ont une dizaine de centimètres de longueur. Le bruit de la détonation est assez impressionnant. Aussitôt tirée, la fusée éclaire et file en laissant derrière elle une épaisse traînée de fumée blanche qui serpente. Rappelons que Monsieur V.L., témoin de Chaumont-Gistoux, avait signalé, lui, une fumée noire. Si on tire verticalement, le projectile montera à environ 300 mètres (un peu plus s'il n'y a pas de vent) pour retomber immédiatement.

Vidéofilm de Monsieur L.B. :



Agrandissement d'une zone de l'image après un zoom avant cadrant les 3 objets du haut (1-2-3).

Souvenons-nous que la plupart des témoins de Chaumont-Gistoux avaient affirmé que les objets lumineux avaient disparu très haut dans le ciel, à plusieurs milliers de mètres d'altitude. Quant aux fusées éclairantes suspendues à des parachutes, mentionnées par Wim van Utrecht, mes hôtes m'ont certifié que des engins éclairant de ce type n'étaient pas utilisés sur la base de Beauvechain et ces engins ne leurs sont par ailleurs pas familiers. Ils ne comprennent pas non plus comment, dans l'éventualité d'un tel usage, ces *"flares"* pourraient avoir un mouvement latéral, puis ensuite ascendant, et brûler aussi longuement. Dans le souci de ne rien laisser au hasard, j'ai alors évoqué l'éventualité d'un lancé de ballons équipés d'une source lumineuse. Le Commandant Mosselmans m'a immédiatement fait remarquer, en pointant sur une carte militaire la vaste aire couverte par ses services, que leur mission est précisément d'assurer la surveillance de cet espace aérien particulièrement sensible et proche de la capitale, dans lequel le trafic est des plus intense. Le vol du moindre engin ou objet non contrôlé pourrait avoir là des conséquences extrêmement graves et, par conséquent, est formellement interdit. (À titre d'exemple, on m'expliqua que les responsables militaires chargés d'accueillir les nombreux écoliers et étudiants qui visitent la base chaque semaine, ne manquent jamais de dissuader les jeunes de s'amuser avec des ballons auxquels pourraient être suspendus des éléments métalliques.)

Décidément, la région de Chaumont-Gistoux...

Au moment de rédiger ce texte, juste après ma visite à la base de Beauvechain, m'est parvenu un courrier de Gérard Grêde, notre collaborateur qui couvre habituellement l'est du Brabant wallon (et, par conséquent, la zone entourant Beauvechain). Il contenait deux rapports d'enquêtes effectuées récemment : Gérard (qui ignorait alors tout de la dernière observation de Chaumont-Gistoux du 28 juillet 2002) m'adressait des observations rapportées par 7 personnes depuis le village de Hamme-Mille, à une dizaine de kilomètres plus au nord, durant la soirée du 3 août, soit dix jours plus tard !

Voici ce qu'il en dit :

... ...

Tout comme leurs voisins, eux aussi témoins du même phénomène décrit ci-après, les cinq membres de la famille DEGREEF-MICHOTTE habitent depuis peu dans le quartier où ils ont fait bâtir, rue de Tourines, à Hamme-Mille, localité de l'entité de Beauvechain.

Il fait très bon ce samedi soir (entre 22h.45' et 23h.15') en plein milieu des vacances scolaires quand, assise dans le salon face à la baie vitrée donnant sur la terrasse et la pelouse, Rachel (13 ans, l'aînée des enfants) voit dans le ciel (direction nord / élévation : 15°/30°) 3 lumières rondes stationnaires d'un coloris orange uni, parfaitement délimitées et nettement plus grosses que les étoiles visibles à ce moment-là.

Imaginant de prime abord assister au passage d'un trio de montgolfières dont les brûleurs sont activés, la jeune fille appelle les autres membres de la maisonnée et les invite à sortir pour mieux regarder. Jos (48 ans, kinésithérapeute) le père de famille, rétorque qu'en raison de l'heure tardive, il ne peut s'agir de ballons aérostatiques. Arrivés sur la terrasse l'un à la suite de l'autre (Claire, 42 ans et mère au foyer; Simon, 11 ans; Louise 9 ans), les Degreef vont, en une demi-heure, assister au ballet aérien silencieux de ces 3 étranges lumières.

D'abord immobiles et disposés comme on délimiterait le chiffre 1, les deux éléments les plus hauts vont se déplacer vers l'ouest (gauche des témoins); le troisième va remonter vers eux pour s'y intercaler et former une sorte de barre oblique (slash); il va ensuite se diriger à nouveau vers l'ouest jusqu'à disparaître progressivement *"comme s'il s'éloignait dans le prolongement du regard"* diront les protagonistes. Les autres disparaîtront de la même façon, dans la même direction. Une tentative de photo fut prise par le témoin principal (Rachel) mais comme il s'agissait de l'amorce du film, il était inutile de la développer. Lors d'une projection à domicile des 2 vidéofilms réalisés l'année précédente à Chaumont-Gistoux, le père de famille affirma : *"Ce sont bien les mêmes visiteurs"*.

Leurs voisins G.V. & I.M. ne seront témoins que de la fin de la phase. Il est aux alentours de 23 heures quand G. appelle I. pour lui montrer 3 lumières jaune-orangé *"hypnotisantes"* stationnant dans le ciel, en direction du N-N-O, qu'il évalue à 30 ou 40° d'élévation. Sachant l'aérodrome militaire de Beauvechain seulement distant de 4 kilomètres à vol d'oiseau, et en pleine préparation du meeting aérien du 17-18 août, le jeune couple tente de trouver à ce phénomène une explication rationnelle, en rapport avec l'aéronautique. Silencieuses, uniformes, parfaitement délimitées et sans halo ni scintillement, les lumières observées, disposées approximativement en diagonale, sont nettement différentes et plus grosses que les étoiles. Leur hauteur est estimée à 5000 mètres.

Durant l'observation (3 à 4 minutes pour I.M. - 5 à 6 minutes pour G.V.) la lumière intercalée entre les deux autres va se rapprocher de la plus haute dans un mouvement en forme de coude, lentement et en souplesse. Ensuite, ces deux lumières vont se diriger vers la gauche (ouest), la troisième restant immobile. Elles disparaîtront progressivement *"comme si elles s'éloignaient en partant face à nous jusqu'à devenir un petit point, puis plus rien"*, préciseront les témoins. La dernière lumière fera de même un peu plus tard. Peu après, plusieurs avions de ligne ont traversé le ciel. Ces observateurs sont convaincus qu'il ne s'agit pas d'un phénomène naturel, car les mouvements décrits leur ont paru intelligents et non aléatoires. Ils s'étonnent aussi qu'une base de défense aérienne si proche n'ait rien détecté et ne se soit pas manifestée.

... ...

Un vent insignifiant... mais néanmoins bien présent !

Les vérifications d'usage s'imposaient. L'Institut Royal Météorologique (IRM) avait confirmé que pour les dates du 22 août 2001 et du 28 juillet 2002, un vent très faible, presque insignifiant, avait soufflé sur la région, en provenance du NNE environ. Ce sens correspondait au déplacement général des *"boules lumineuses"* observées. Par contre, pour la nuit du 3 août 2002, l'IRM signalait un vent plus conséquent (40 km/h) soufflant du SSE vers le NNO... c'est à dire très exactement dans la direction vers laquelle regardaient les témoins depuis Hamme-Mille et vers laquelle les trois objets ont disparu au loin ! Nul doute que cette coïncidence doive nous interpeller.

Il n'y a pas de feu sans fumée !

Il m'a paru indispensable, à ce stade, de consulter des spécialistes en pyrotechnique. De l'avis général de ces professionnels, des fusées éclairantes, avec ou sans parachute, ne rendent pas du tout compte des observations dont il est ici question. Ils m'ont cependant vivement incité à solliciter l'avis d'une société bien connue qui fournit d'ailleurs l'armée belge. Il s'agit de la firme Hendrickx et Lefeber, où Monsieur Fermont a eu l'obligeance de me donner des informations complémentaires. Il ressort de notre entretien que les roquettes de signalisation (avec ou sans parachute, blanc ou kaki) que peuvent se procurer les particuliers, tirées à la main, ne dépassent en général pas l'altitude de 150 à 200m. La durée de combustion est de quelques secondes. Pour des engins plus conséquents (au-delà d'un calibre de 40mm), on a alors recours au tir au mortier pouvant projeter la charge à une hauteur variant entre 200 et 500m. Le temps de combustion du système éclairant tourne autour de la minute. Dans ce cas, le poids de la charge à emporter est de 300gr à 1,5kg. Inutile de le préciser : ce matériel est exclusivement réservé à des instances comme l'armée et son utilisation par des civils est formellement interdite. Monsieur Fermont n'a pas connaissance de fusées pouvant répondre aux étrangetés rapportées dans la région de Chaumont-Gistoux et ignore tout d'hypothétiques ballons pouvant éventuellement emporter des feux (ils se transformeraient en torche sur le champ !) ou d'autres systèmes de largage. En outre, tous les projectiles pyrotechniques émettent une abondante fumée blanche on ne peut plus visible.

Simulation de l'observation de la famille D-M de Hamme-Mille :



Faire flèche de tout bois ?

Je l'ai dit : c'est fort bien de garder la tête froide et le sens critique. Mais en contrepartie, il faut éviter de tomber dans l'excès inverse. Et acquérir une certitude parce que, assis devant la télé, on a été frappé par un sentiment de ressemblance n'est pas satisfaisant. Que nous reste-t-il pour expliquer les observations de Chaumont-Gistoux et de Hamme-Mille ? Des cerfs-volants emportant des feux de bengale (ceux-ci peuvent brûler plus longtemps que les *"flares"* et parfois jusqu'à 10 minutes; mais dans ce cas il faut une charge de 1,5kg à 2kg) ou de simples ballonnets qui reflètent les derniers rayons du soleil ? (ça ne vaut évidemment plus pour les observations diurnes de Hamme-Mille !). Ne perdons pas de vue que tout ce qui est imaginable n'est pas forcément réaliste ni en accord avec les témoignages. On a vu que le vent est probablement un élément déterminant dans cette série d'observations. Mais en l'absence de plus d'indices d'étrangeté dans le corps des témoignages, nous risquons de ne jamais avoir le fin mot de l'histoire et de devoir classer ce dossier dans les indécidables. Dans l'attente, je partage l'opinion de Jenny Randle et Peter Warrington qui écrivaient, à propos du cas de Stonehenge : *"Pour notre défense, nous voudrions dire que le film n'a jamais pu être identifié avec 'certitude' et que, en qualité d'enquêteurs, nous considérons qu'il est de notre devoir de poursuivre l'étude d'un cas de cette nature jusque dans ses moindres recoins en raison de son importance 'potentielle' "*.

États d'âmes...

À l'inverse de notre confrère Wim van Utrecht, nous ne pensons nullement que le fait d'émettre des commentaires critiques vis-à-vis de cas d'observations alléguées d'OVNI soit une *"mauvaise habitude"*. Bien au contraire, nous estimons plutôt ce c'est là une saine pratique. Le tout est évidemment de s'accorder sur ce qu'elle sous-entend. Il nous semble qu'à ce stade, une petite mise au point s'avère nécessaire. Au cas où d'aucuns imagineraient que la SOBEPS n'hésite pas à coller l'étiquette "OVNI" sur tout phénomène aérien quelque peu inhabituel rapporté par des témoins, il nous faut affirmer ici bien haut qu'il n'en est rien. Le lecteur est bien sûr en droit d'accueillir cette profession de foi avec toute la circonspection qui s'impose, j'en conviens aisément. Il m'importe cependant de préciser que classer une observation parmi les phénomènes non identifiés est une chose que nous ne faisons pas à la légère. Nous déplorons qu'il en est pour qui c'est cependant une certitude. À ceux-là, je dirais que nous autres, enquêteurs *"de la première heure"* (une trentaine d'années d'expérience sur le terrain, au bas mot) procédons par élimination. Faute de mieux, évidemment. Dans un premier temps, nous mettons tout en œuvre pour découvrir les explications les

plus triviales. Souvent nous y réussissons sans trop de difficulté. Mais parfois aussi, cette seule opération est loin d'être simple. Il arrive qu'elle demande un investissement considérable en temps et en énergie : il faut s'informer auprès de divers organismes, vérifier des données, recouper de multiples informations. Ces renseignements ne s'obtiennent jamais facilement ni rapidement. Régulièrement, il faut relancer les requêtes, rappeler les interlocuteurs, convenir de nouveaux rendez-vous, se déplacer, revoir les témoins, et j'en passe. Un travail de bénédictin ? C'est le moins qu'on puisse en dire. Tous les efforts n'aboutissent pas toujours, loin s'en faut. L'impasse est au rendez-vous plus souvent que de coutume. Le cas est alors classé "sans suite". Il ne finit pourtant pas à la poubelle. Il se peut que des informations complémentaires soient récoltées ultérieurement. C'est la force d'une association telle que la nôtre; elle a des murs et les données sont archivées. Ce n'est que lorsque la panoplie des phénomènes naturels, des méprises possibles et autres confusions avec des causes bien identifiables celles-là, a été passée en revue que le cas, s'il résiste encore à l'analyse, rejoint la catégorie *"non identifiés"*. À ce stade - et il faut insister lourdement - rien n'en fait encore un événement automatiquement étranger à notre technologie et notre environnement. Ceux qui pourraient le penser et croire que nous agissons de la sorte sont dans l'erreur. Pour nous qui sommes réellement curieux du phénomène OVNI et nous y intéressons de près, nous serions les premières victimes de jugements hâtifs et inconsidérés. Sans compter que si d'aventure il nous arrive de nous prononcer pour une cause non triviale, nous nous exposons alors immanquablement aux attaques les plus acerbes et aux controverses interminables et *"chronophages"* (alors que nous manquons déjà si cruellement de temps pour tenter de progresser un tant soit peu). Mais de cet état, hélas, nous en avons fait notre deuil depuis longtemps. Cela pour réaffirmer, une fois de plus, que notre aspiration n'est pas de crier au loup inconsidérément, ni de prendre des vessies pour des lanternes. Même volantes !

En mars de cette année, au cours d'un "non débat" télévisé, nous avions été confrontés à des adversaires pour le moins hypercritiques qui se délectent d'éristique (voir *INFORESPACE* n° 104). À l'issue de l'émission, l'un d'eux devait déclarer ne jamais éprouver la nécessité de devoir mener une enquête sur le terrain, activité tout à fait stérile à ses yeux... Dont acte. Ceci me fait réagir à une objection également formulée par Wim van Utrecht, lorsqu'il aborde, dans la deuxième partie de ses commentaires, la question de Vénus qui n'aurait pas été signalée par les gendarmes d'Eupen. Lors de l'enquête à Chaumont-Gistoux, la plupart des témoins ont bien mentionné que la Lune se trouvait à ce moment dans leur champ de vision pendant l'observation des *"boules lumineuses"*. En revanche, plusieurs autres ont avoué ne pas l'avoir remarquée ! Faut-il considérer pour autant qu'il était anormal que ces témoins ne l'aient pas signalée ? C'est là une chose que notre expérience sur le terrain nous a apprise : dans une telle circonstance, ce n'est pas la Lune – ou Vénus – qui est l'objet de la curiosité du témoin, mais le phénomène inhabituel auquel il est confronté. Et dès lors, tout élément banal faisant partie de ses références peut fort bien être totalement occulté et omis par lui. Je conçois que ceci soit peut-être difficile à admettre par ceux qui ne se rendent jamais sur le terrain comme nous. Nous ne considérons donc pas que c'est une démarche vaine. Elle nous aide à mieux appréhender, comprendre et évaluer le comportement du témoin. Nous continuerons, par conséquent, à vous faire part des informations que nous récolterons. C'est l'une des missions de l'association que nous avons créée.

Patrick Ferryn

Remerciements :

Je remercie les autorités militaires de la base de Beauvechain, et tout particulièrement le Commandant Chantal Remacle, le Commandant Philippe Mosselmans, l'Adjudant Vincent Degieter ainsi que leurs collègues, pour le très aimable accueil qu'il m'ont réservé, le temps qu'ils m'ont consacré et les informations qu'ils ont cordialement accepté de me fournir.

Merci aussi à L'institut Royal Météorologique, à plusieurs professionnels de la pyrotechnique, à Monsieur Fermont de la société Hendrickx et Lefeber, ainsi qu'à Monsieur Olivier de la Vellée, grand spécialiste belge des effets spéciaux pour le cinéma.

Greifswald et les "sceptiques"

Auguste Meessen

Physicien, Professeur Émérite de l'Université Catholique de Louvain

Le phénomène OVNI est déjà fort étonnant, mais il me semble parfois que les réactions qu'il suscite dans la société humaine le sont davantage. Ces réactions mériteraient d'ailleurs une étude approfondie de la part des spécialistes de la psychologie sociale, puisqu'il doit y avoir des mécanismes sous-jacents, encore à découvrir.

Cela vaut en particulier pour les réactions quasi-obsessionnelles de rejet que l'on peut observer chez des personnes qui aiment se présenter comme étant des *"sceptiques"*. Malheureusement, ce terme est ambigu et il faudrait commencer par le définir. Michael Shermer, qui est le fondateur de la revue *Skeptic Magazin* et qui tient maintenant une rubrique régulière dans la revue *Scientific American* consacrée à ce sujet, a défini ce qu'il entend par un vrai sceptique. Cela devrait être *"un chercheur de vérité; un interrogateur qui n'est pas encore arrivé à une conviction définitive"*. Il faut donc *"chercher, en gardant un esprit ouvert"* (M. Shirmer : *"Skepticism as a Virtue"*, Scientific American, April 2002, p. 23). Il s'agit essentiellement d'un problème d'honnêteté intellectuelle. Du point de vue méthodologique, cela requiert du sens critique, tant vis-à-vis de soi-même que des autres.

Le mot grec *skeptikos* s'appliquait, en fait, à un observateur pensif, mais ce terme a pris aussi une connotation axée sur le doute. On pourrait dire que le sceptique est une personne qui doute de tout ce qui n'est pas prouvé, mais cette définition révèle une grande méconnaissance des mécanismes de la pensée rationnelle, puisqu'on y travaille aussi avec des probabilités. En outre, il y a des *"sceptiques"* qui n'ont pas de doutes. Ils croient détenir LA VERITE et combattent avec ardeur et même avec fanatisme tout ce qui pourrait contredire leur propre croyance. J'ai rencontré une série d'exemples de ce type de comportement. En vue de l'étude psychosociologique proposée plus haut, nous examinerons ce qu'un grand *"sceptique"* allemand a écrit sur le cas de Greifswald. Son livre proclame en effet : LA VERITE en matière d'OVNI (Werner Walter : *UFOs Die Wahrheit*, Heel, 1996). L'auteur est un commerçant de Mannheim qui est président du CENAP (*Centrales Erforschungs-Netz außergewöhnlicher Himmelsphänomene*).

J'ai déjà signalé qu'un quart de son livre traite de la vague belge et j'ai dénoncé le fait que ce n'est qu'un tissu de distorsions systématiques et de désinformations éhontées. Il présente la vague belge en réécrivant l'histoire à la manière des révisionnistes (A. Meessen : *"Étude approfondie et discussion de certaines observations du 29 novembre 1989"*, Inforespace, n°95, 1997, pp. 16-70). Monsieur Walter n'a pas trouvé nécessaire d'enquêter sur place, puisque pour lui, il était évident qu'il n'y a pas de vrais OVNI. Sa conclusion correspond donc à son axiome de départ : toutes les observations de la vague belge sont *"dues à des avions ultra-légers gouvernés par des pilotes aventuriers, des avions expérimentaux privés et des RPV (appareils téléguidés) de grand format, partant par exemple de bases militaires"*.

Examinons maintenant le chapitre de ce livre qui est intitulé *"l'OVNI de Greifswald"* (pp.114-126). Rien que ce titre est déjà une déformation de qui a été observé réellement au cours de la soirée du 24 août 1990, puisqu'il y avait deux groupes de lumières et elles se déplaçaient les unes par rapport aux autres. Cela devient ici un OVNI, qui est même appelé *"le fantôme de l'air"*. D'après M. Werner, il aurait été observé par 50 habitants de la côte de la Mer Baltique, bien qu'on trouve aussi dans son livre la reproduction d'un article de journal qui commence en ces termes : *"100 l'ont vu"*. Étant donné le nombre de témoins (et le nombre de documents exploitables, dont il ne parle pas), Werner Walter dit qu'il s'agit du *"meilleur cas d'OVNI d'Allemagne"* et il prétend qu'en 1994, il a réussi à le *"le faire éclater"*. Comment s'y est-il pris et qu'est-ce qu'il a démontré ?

Illobrand von Ludwiger, qui est physicien et président du MUFON-CES (*Central European Section*), déposa déjà un premier rapport en 1992. Il était basé sur l'étude de 4 films vidéos et 6 photographies, ainsi qu'une douzaine d'interviews de témoins (I. von Ludwiger : *Der Stand der UFO-Forschung*, 4e éd. 1994, pp. 85-88 & photos). Un second rapport parut en 1994 (*Die ungewöhnlichen Lichterscheinungen über Greifswald*, in von Ludwiger (ed) : *UFOs Zeugen und Zeichen*, pp. 272-283 & photos). Ce rapport tenait compte d'une cinquième vidéo (15 minutes) et de cinq diapositives, prises par un pilote d'avion. Celui-ci avait été *"particulièrement impressionné par un objet qui vint de l'Est avec une vitesse plusieurs fois supérieure à celle du son, pénétra dans la formation Y et s'y trouva immédiatement au repos !"*.

Werner Walter ne fit aucune enquête sur place. En juillet 1993, il lança un appel à témoins dans deux journaux de la région concernée, mais ne reçut qu'une seule réponse, celle d'un enseignant de physique (Gero S.) que M. von Ludwiger connaissait déjà. M. Werner fournit cependant des détails intéressants. Le soir du 24 août 1990, le témoin se trouvait à Poseritz. Vers 21 heures, il remarqua un *"phénomène lumineux extraordinaire"* à environ 30° au-dessus de l'horizon du côté de la Mer Baltique. C'était un ensemble de lumières brillantes, *"couvrant la surface de l'ongle d'un doigt, quand le bras est étendu"*. *"Le ciel était clair, mais encore sans étoiles. La formation ressemblait à des fusées lumineuses blanches"*. Le témoin était en voiture, mais fasciné par la constance de cette apparition, il s'est arrêté. *"J'avais un peu l'impression que toute la formation tournait autour de son axe vertical, mais ce n'était pas discernable de manière certaine"*. Après quelques minutes, trois *"étoiles externes"* se mirent à pâlir, tandis que *"l'amas d'étoiles interne semblait devenir toujours plus petit, pour ne laisser apparaître finalement qu'une seule tache centrale, qui s'éteignit également"*.

Le témoin reprit alors la route vers Altefähr, mais la formation reparut presque aussitôt, en reprenant son apparence initiale. Cela ressemblait à des lampes qui s'allumaient rapidement, mais de manière continue. Ce n'était pas dû à un rapprochement, puisque les lumières ne devenaient pas plus grandes. *"Je m'arrêtai de nouveau, un peu avant Gustow,... pour observer la formation lumineuse pendant environ dix minutes, jusqu'à ce qu'elle pâlit et disparut finalement, mais cette fois-ci, sans changement de forme"*. Dix jours plus tard, l'enseignant de physique se rendit aux mêmes endroits et utilisa une boussole, pour repérer l'azimut de ses observations. Le jour suivant, il nota ce qu'il avait vu et essaya de combiner ses propres mesures avec celles d'un autre témoin qui vit ce phénomène à partir de Altefär. Ces données étaient cependant insuffisantes pour une localisation relativement exacte.

M. von Ludwiger précise que ce témoin nota que la première disparition de la formation Y eut

lieu à 20h50, tandis que la disparition définitive s'est produite un peu après 21 heures. En 1992, von Ludwiger mentionna que les lumières ont été aperçues d'abord vers 20h15 et que ce phénomène est donc resté visible pendant 45 minutes. La triangulation effectuée par lui-même fut basée sur les deux meilleures mesures. Elles avaient été réalisées à Poseritz et Greifswald, favorables à une bonne localisation. Étant donné que les lumières ont été clairement visibles à Neubrandenburg, situé à environ 100 km de l'endroit déterminé par triangulation, ces lumières devaient être vraiment très brillantes. Puisque l'extension angulaire de la formation Y correspondait à celle d'un ongle à bout de bras, j'en déduis que cela fait environ 1/75 radian ou 0,76°. C'est supérieur au diamètre apparent du soleil et de la lune (0,5°). Cela explique pourquoi tellement de témoins ont pu remarquer ces lumières.

En 1993, M. Walter envoya des formulaires à plusieurs services de police et de surveillance de la région de Greifswald/Rügen, mais il ne reçut pas de réponse (comme à Eupen). Il trouva cependant un témoin qui avait pris une vidéo, mais von Ludwiger le connaissait aussi et avait déjà analysé la vidéo. Lorsque la première chaîne de télévision allemande consacra une émission aux OVNI, en y incluant la vague belge et le cas de Greifswald (ARD, *Dokumentation*, le 24 octobre 1994), Werner Walter ne disposait donc d'aucune information originale. Pourtant, il estime dans son livre qu'on aurait dû y inviter de *"vrais experts"* (comme lui). Ayant toujours proclamé qu'il n'y a pas d'OVNI, il s'activa à la suite de l'émission.

Ainsi, il apprit qu'en octobre 1986 et aussi deux ou trois semaines plus tard, on avait déjà observé un phénomène semblable dans la même région. C'est la famille P. qui le lui signala; pour eux *"il était immédiatement clair que c'étaient des cibles lumineuses pour tirer dessus à partir de Peenemünde"*. Madame P. affirma que deux fois, des obus (*Geschosse*) se seraient approchés très rapidement de la formation, y seraient rentrés et l'auraient quittée sans effet. Il ne s'agit que d'une interprétation, sans preuves ou informations complémentaires.

D'autres témoins ont avancé l'idée que les lumières du 24 août 1990 pourraient être des *"ballons à air chaud"*, mais M. Walter écarte cette hypothèse. Comme les *"sceptiques"* en ont l'habitude, il vaut mieux qu'on fasse appel à des technologies militaires, à la fois susceptibles d'être performantes et assez secrètes. Werner Walter attacha donc beaucoup d'importance aux déclarations du Dr. St. qui se trouvait en mer, au *Greifwalder Oie* (à peu près à l'endroit où von Ludwiger situa le phénomène lumineux). Il aurait *"vu des tirs de fusées éclairantes, venant de la mer"*. Elles seraient parties d'un navire de guerre et après leur allumage, elles seraient descendues lentement en restant suspendues à un grand parachute. Cet homme fut d'ailleurs officier en Allemagne de l'Est et eut l'occasion d'assister lui-même à des tirs de fusées sol-air, guidés vers des cibles infrarouges de ce genre et pour lui, ce n'était pas un OVNI ! Voilà la "percée" de 1994, amenant Monsieur Walter à croire qu'il avait résolu l'énigme des lumières de Greifswald. Voyons cela de plus près.

Il est certain que la DDR et les troupes du Pacte de Varsovie ont effectué des exercices de tir avec des fusées guidées à l'infrarouge et qu'ils l'ont fait au-dessus de la Mer Baltique. On sait même que les fusées éclairantes ont été fournies par la firme *Silbermühle.* Après le changement de régime, elle s'installa à Hambourg. Monsieur von Ludwiger l'a contactée pour connaître le prix de ces fusées éclairantes. Elles valaient à l'époque 50.000 DM/pièce. On ne pouvait donc pas se permettre de les gaspiller. Même pour de grandes manœuvres, on n'allait jamais placer dans le ciel une douzaine de ces *"pots de feu"* (*Feuertöpfe*). Le 24 août 1990, après la chute du mur de Berlin, il y avait encore moins de raisons pour le faire. N'oublions pas non plus qu'au cours des semaines précédentes, on fit déjà à différentes reprises des observations semblables (von Ludwiger, 1994) et que certaines lumières se sont déplacées et arrêtées d'une manière incompatible avec l'hypothèse proposée. Même l'éclair qui apparaît dans une des vidéos ne doit pas nécessairement être attribué à un tir, puisqu'on sait que les objets volants non identifiés produisent parfois des effets lumineux assez déroutants.

Monsieur von Ludwiger a évidemment recherché le témoin principal du CENAP. C'est un médecin de Rostock et lorsqu'il fut interrogé de manière précise, il avoua qu'il n'avait *"pas vu de ses propres yeux"* le tir de fusées éclairantes à partir d'un navire. Il avait supposé que ces lumières devaient être arrivées en l'air de cette manière. C'était pour lui, la seule hypothèse possible : *"Was sollte es anders gewesen sein"*. Est-ce qu'il avait vu au moins un navire de guerre ? Dans ce cas, on aurait cherché à l'identifier et à obtenir d'autres renseignements. Non, il n'y en avait pas. On prétendit alors que des fusées éclairantes auraient pu être tirées à partir de la Pologne, mais dans ce pays, on avait encore moins d'argent à gaspiller. Et la Russie ? C'est aberrant, puisque cela implique un tir groupé à grande distance, très mal exploité. Le MUFON-CES a offert un prix de 3000 DM à toute personne qui fournirait des indices probants pour justifier la thèse d'un tir de fusées éclairantes. Aucun candidat ne s'est présenté jusqu'à ce jour.

L'hypothèse de *"pots de feu"* suspendus à de grands parachutes et entraînés par le vent est contredite par la longue durée du phénomène lumineux et par d'autres arguments. On sait que le vent soufflait de l'ENE, avec une vitesse comprise entre 0 et 2 m/s (von Ludwiger, 1994). Puisque 1 km/h = 1000/3600 m/s, 1 m/s = 3,6 km/h. Il n'y avait donc pas de turbulences importantes, pour rendre compte des mouvements relatifs des lumières et de l'extinction, suivie d'un allumage spontané. La formation Y se serait d'ailleurs déplacée lentement vers Peenemünde, donc du NNE vers le SSW (von Ludwiger, 1994). En outre, d'après un témoin qui observait la formation annulaire à partir de Mukran, celle-ci serait partie assez rapidement vers le NNE (von Ludwiger, 1992). L'analyse des photos, effectuée par l'ingénieur Rolf-Dieter Klein, révéla que les lumières devaient correspondre à des corps sphériques. De la triangulation et des comparaisons pouvant être effectuées à partir de certaines photos, il résultait que ces sphères avaient un diamètre de l'ordre de 12 mètres. En outre, elles émettaient une lumière extrêmement intense. Vu l'importance de ce point, il est utile de comprendre les calculs qui permettent d'évaluer l'intensité I d'une source de lumière, c'est-à-dire la puissance de radiation ou énergie émise par unité de temps. L'éclairement E est l'énergie lumineuse reçue par unité de surface et par unité de temps. S'il s'agit d'une source quasi-ponctuelle ou sphérique, située au centre d'une sphère de rayon R, l'éclairement local de cette sphère est égal à $E = I/4\pi R2$, puisque $4\pi R2$ est la surface de la sphère. Nous supposons que la source rayonne de manière isotrope et qu'il n'y a pas de pertes d'énergie en cours de route. Puisque notre œil reçoit de l'énergie lumineuse, c'est l'éclairement qui est à la base de nos jugements. Il varie comme I/R2, si R est la distance de la source et I son intensité lumineuse.

Contrairement à certains photomètres, notre œil ne peut pas fournir une mesure absolue de l'éclairement E, parce qu'il adapte sa sensibilité à l'intensité de la source, sans que nous en soyons conscients. Notre système visuel est cependant performant quand il s'agit de déterminer si deux sources lumineuses différentes produisent sur la rétine des éclairements identiques ou non. Des photographies montrant les corps lumineux dans le ciel et des maisons aux fenêtres éclairées permettent d'estimer l'intensité I d'un de ces corps, situé à une distance connue de l'observateur (R = 30 km). La distance de la fenêtre peut être mesurée en effet (r = 150 m) et on peut admettre qu'il y avait une lampe électrique de 75 W, ce qui permet de déterminer la puissance de rayonnement (i = 6 W). En égalant les éclairements, nous obtenons la relation $I/R2 = i/r2$, ou $I = i(R/r)\ 2$. Il en résulte que I est de l'ordre de 240.000 W.

Un des témoins a estimé que la luminosité des objets était comparable à celle de la pleine lune. Etant donné que celle-ci produit un éclairement connu (E = 1800 W/m2), on peut en déduire l'intensité $I = 4\pi R2E$, la source étant située à une distance connue (R = 14 km). On trouve ainsi que I est de l'ordre de 4 MW, mais cette valeur est surévaluée, pour les deux raisons suivantes :

1. Il fallait que le témoin établisse une comparaison avec les effets produits par la pleine lune, en se fiant à sa mémoire. J'ai vérifié au moyen d'un programme d'ordinateur adéquat qu'il y avait un

croissant de lune (19 % de la pleine lune), mais que la lune se couchait 36 minutes après le soleil. La lune se couchait à gauche (250°) et le soleil à droite (290°) de l'ouest (270°), mais au moment des observations, la lune n'était pas visible. Même si elle se trouvait encore au-dessus l'horizon, elle fut cachée par des nuages ou de la brume, ce qui est effectivement conforme aux photos.

2. Il faut tenir compte du fait que la nuit, l'œil est plus sensible. La seconde évaluation augmente cependant la fiabilité de la première. Une puissance radiative en lumière visible de 240 kW est déjà extraordinaire.

Notons que Jacques Vallée a produit 6 évaluations de l'intensité lumineuse émise par des OVNI, y incluant le cas Greifswald (J.Vallée : *"Luminosity"* in P.A. Sturrock : *The UFO Enigma*, 1999, pp. 216-233). Les valeurs obtenues sont respectivement de l'ordre de 2-30 GW, 2 MW, 5 MW, 15 kW, 2-30 kW et 4,4 MW (en retenant uniquement la comparaison avec la pleine lune, dans le cas Greifswald). Il n'y a évidemment aucune raison pour admettre que tous les OVNI devraient produire un flux d'énergie identique, mais il apparaît au moins que les OVNI peuvent émettre énormément de lumière visible. L'hypothèse que les objets lumineux observés le 24 août 1990, près de Greifswald, étaient des OVNI n'est donc pas aberrante.

Monsieur Walter n'a effectué aucune analyse scientifique de ce genre, se contentant de déclarations conformes à ce qu'il attendait. Sa pièce maîtresse est une lettre datée du 9 novembre 1994. Elle émane d'un service de l'armée de la République Fédérale Allemande (*Bundesamt für Wehrtechnik und Beschaffung, Koblenz*). Voici ce qu'elle dit au sujet des phénomènes lumineux qui se sont produits près de Greifswald, le 28 août 1990 : *"D'après nos recherches, des essais correspondants ont été effectués ce jour-là. Je peux donc confirmer vos observations et explications qui s'y rapportent"*. L'attaché aux relations publiques a donc été "informé" de ce que le CENAP attendait et probablement, il a voulu faire plaisir. En tout cas, il a seulement fourni une affirmation, sans preuves ou autres détails pour recouper ces données. Intrigué, j'ai interrogé Monsieur von Ludwiger à cet égard. Il m'a appris qu'il s'était adressé à une personne compétente d'un autre service (*Luftwaffenamt*, à Cologne) qui a formellement démenti l'information exhibée par M. Walter. Comme pour les prétendues explications de la vague belge, il est manifeste que Monsieur Walter manque non seulement de rigueur scientifique, mais également du sens critique le plus élémentaire. C'est quand même le comble, quand on veut être *"sceptique"*.

Est-ce que cela doit nous étonner ? Pas vraiment. En 1997, j'avais consacré beaucoup de temps à une analyse plus approfondie des événements du 29 novembre 1989, afin de répondre en détail à toutes les objections soulevées par quelques *"sceptiques"* de chez nous (*Inforespace*, n° 95 et Internet : Meessen.net.). Un de ces sceptiques est l'auteur de la lettre qui a amené Monsieur Ferryn à approfondir son enquête sur les lumières étranges qui ont été observées récemment en Belgique. Ce complément d'enquête est très utile, mais on peut se demander si cela changera quoi que ce soit chez nos *"sceptiques"*. Je viens de découvrir en effet un article, où Monsieur Van Utrecht a présenté la vague belge et en particulier les événements du 29 novembre 1989 à sa manière (Wim van Utrecht : *"Belgian UFO Wave of 1989-90"*, in R.D. Story : *The Mammoth Encyclopedia of Extraterrestrial Encounters*, Robinson, London, 2001, pp. 115-119). Notons de suite qu'il raccourcit la vague, bien qu'il n'ignore pas sa durée réelle. Il cite les observations des deux gendarmes d'Eupen et mentionne ce qu'ils ont vu au-dessus de la Gileppe. Il ajoute cependant que *"des investigateurs ont découvert plus tard que Vénus était probablement responsable de cette phase des observations"*. C'était l'idée qu'il défendait lui-même en 1997. En me basant sur des faits observés et des raisonnements scientifiques, j'ai amplement démontré que cette hypothèse est intenable. Mais peu importe. Il répète ce qu'il avait déjà dit et continue à répandre de la désinformation. Honnêtement, jusqu'à présent je croyais que tout le monde était capable d'apprendre. Me serais-je trompé ?

Auguste MEESSEN

L'affaire "D" (2)

Franck BOITTE

Erratum à la première partie

La publication de cet article en 2 parties en a fait disparaître les 11 premières notes dans la publication de notre précédent numéro (*Inforespace*, n° 105, décembre 2002, pp. 19-29).

Avec nos excuses vis-à-vis de nos lecteurs, nous les reprenons ci-après. Les numéros de page renvoient à celles de notre numéro 105.

L'auteur tient aussi à signaler qu'il a cessé d'exercer la profession d'informaticien depuis le 31 mars 1990, date à laquelle il lui a été signifié par la multinationale qui l'employait qu'elle mettait fin à son contrat de travail.

Page 22 :

7 points lumineux : les premières versions de l'enquête parlent de 5 objets au lieu de 7.

une pinède... à 200m en contrebas : réaménagé depuis, ce terrain avait une superficie d'un peu moins d'un hectare.

Page 24 :

VERONICA : Vérification et Étude des Rapports d'OVNI pour Nîmes et la Contrée Avoisinante. Disparu aujourd'hui, ce groupement avait été créé en 1974 sous l'impulsion de C. Gouiran, un ancien militaire.

Page 26 :

le secret sur les ovnis : Démarche qui se retrouve dans maintes RR4. un canular : Il paraît incroyable que le gouvernement français se soit à ce point montré préoccupé par cette affaire qui ne mettait finalement en cause que trois marginaux s'apprêtant à aller vendre de la friperie sur le marché de Gisors dans un véhicule dont les papiers n'étaient pas en règle. Et que quelqu'un de la trempe du Dr. Niemtzow ait été appelé en renfort pour participer à l'évaluation du cas. La réponse est que "vrai" ou non, le gouvernement de l'époque avait de très bonnes raisons, qui n'ont pas et ne seront sans doute jamais divulguées, de s'inquiéter des circonstances possibles entourant cet enlèvement. Certains chercheurs comme le journaliste d'investigation J.L. Peyraud ont évoqué une tentative de déstabilisation et de guerre des services visant à ridiculiser les dirigeants du CNES par le biais du GEPAN, mais je ne pense pas que cette version "écran" soit la bonne et que le "problème" était bien plus grave que cela. Selon des informations confidentielles obtenues récemment, *"le dossier n'a jamais été officiellement clôturé par la police (...) alors qu'il l'avait été par la presse régionale et nationale."* (FB – documentation personnelle).

Page 27 :

CRII-RAD : Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la Radioactivité – 471, av. Victor Hugo, 26000 Valence.

Page 28 :

entendre parler de cette histoire : Une réaction du même genre s'est produite en Belgique suite à la mort d'un cheval (Quaregnon, 17/05/1978). ne donnera rien non plus : Après la grande vague accompagnée de débordements en Italie, Belgique et Espagne, qui, coïncidant grosso modo avec les débuts de la guerre d'Algérie, déferla sur la France du début septembre à fin novembre 1954, l'année 1955 fut assez pauvre en événements ufologiques français. Pour les ufosceptiques : *"Les ovnis étaient tout simplement passés de mode"*. Une série d'observations spectaculaires rappelant par certains côtés les événements du 5 novembre 1990 a bien eu lieu, qui pourrait correspondre à ce qui est décrit ici. Mais c'était le 17 novembre 1955 (div. réf., notamment J. Guieu, *"Black out sur les Soucoupes Volantes"*, Fleuve Noir 1956, pp.226-228 et Appendice de M. Thirouin, pp.239-247).

Page 29 :

J. Schuessler : Incorrectement orthographié Scheussler sur certains documents.

"fausses sciences" : Oublieux en cela que l'ufologie **n'est pas** une science...

Les 6 fondamentaux du cas

Examinons pour commencer les six éléments du dossier qui paraissent essentiels :

1. Y a-t-il eu volonté délibérée de black-out ?

Comme l'enquêteur, je ne vois ici aucune volonté délibérée de conspiration ni de secret, mais bien plutôt une consternante accumulation d'incompétences et de préjugés, d'imbécillité mentale et de prétention.

Difficultés bien entendu d'autant plus grandes qu'aux mauvaises volontés et au besoin de ne pas faire de vagues est peu à peu venue s'ajouter l'ancienneté des faits. À ce titre, l'anecdote de ce maire plus attentif à attirer sur sa commune une manne de subventions préfectorales que désireux de s'occuper d'un paquet d'évidence de quelque chose d'inexpliqué qu'il va laisser traîner pendant des mois dans un hangar, me paraît à elle seule parfaitement résumer la situation.

2. Détérioration de l'état de santé du témoin

Le rapport de B. Bousquet ne m'a pas vraiment convaincu que c'est la rencontre avec l'escadrille d'objets volants non identifiés qui est à l'origine de la détérioration ultérieure de la santé du témoin. La réalité pourrait être beaucoup plus complexe. Je la mettrais plutôt sur le compte de l'incrédulité générale et des ricanements qui accompagnent encore et toujours les déclarations de ceux qu'une certaine ufologie qui se veut critique en même temps que savant(ass)e continue à appeler par dérision des *"ravis"* [1].

On devine à la vivacité de la réaction de D à l'émission de télévision dépréciative qui a entraîné l'exposition du dossier au grand jour, après 40 ans de *"bruits de couloir"* – car enfin, tout ce que l'hexagone comporte d'ufologues *"au courant des choses"* était venu à un titre ou un autre défiler là où habitait le témoin pour y aller de sa petite investigation personnelle tout en se gardant bien, sauf rares exceptions, de publier quoi que ce soit – combien sa frustration de n'avoir jamais été pris au sérieux a pu être grande. Lorsque B. Bousquet a sa première conversation avec lui au téléphone, son émotion est telle qu'il le croira atteint d'un défaut d'élocution ! (13)

Certains, confrontés à de pareilles situations pathogènes dans lesquelles bien entendu personne par la suite ne se sentira responsable de quoi que ce soit mais où ce qui est sûr c'est que tout le monde rigole, développent des ulcères d'estomac, d'autres des cancers, d'autres encore revivent leurs angoisses dans des cauchemars.

C. Piens avait déjà, quoique très superficiellement, évoqué cet aspect des choses il y a un quart de siècle [2] et le moins que l'on puisse dire est que l'on n'a pas beaucoup progressé depuis. Alors que l'on crée des *"cellules de soutien psychologique"* pour les victimes d'attentats, les *"ravis"* n'ont droit qu'à la rigolade générale et à l'index porté au front. Dans une société qui préfère se voiler la face en disant que *"ça n'existe pas"*, des philosophes ou d'autoproclamés *"socio-psychologues"* agitent comme autant d'incantations ou gris-gris modernes toute une batterie d'exorcismes bien-pensants qu'ils baptisent *"inconscient collectif"*, *"rumeurs urbaines"* quand ce n'est pas plus vulgairement *"science-fiction"*, au gré des modes et des circonstances.

Si nous restons sur le plan des faits, il est évident que cette affaire présente d'indéniables similitudes avec deux autres restées célèbres : celle du chef scout S. Desvergers (West Palm Beach, Floride, USA 19/08/52) et celle de l'émigré polonais S. Michalak (Falkon Lake, Manitoba, Canada, 20/05/67)[3]. Dans les deux cas, un peu trop rapidement sans doute "expliqués" par les ufosceptiques comme autant de mystifications mises en scène par les témoins dans des buts restés obscurs [4], des enquêteurs moins pressés d'aboutir aux conclusions ont soupçonné l'effet de radiations inconnues de type *"micro-ondes pulsées"* comme cause des effets physiologiques constatés.

Voici 11 autres cas présentant des similitudes:

• 05/03/46
Quelques heures après avoir été atteinte par un faisceau lumineux paralysant, la chair du témoin se décompose et apparaît *"comme si elle avait été cuite"*. Mort du témoin. [Aracariguama, Brésil (SCH [5],19 + FSR mar-avr. 73]

• 10/09/54
Lumière à reflets verts, picotements sur le corps, paralysie. Le chien dépérit et meurt 6 mois plus tard. [Quarouble le 10/09/54 (FIG [6],74)].

• 17/10/54
Paralysie momentanée : pattes postérieures d'un chien. Troubles cardiaques ultérieurs chez le témoin. [Cabasson (FIG,178, SID, 207)].

• 18/10/54
La lumière descend [de l'objet] par saccades. [Entre Andigné et St-Martin-du-Bois (FIG,182)].

• 19/09/54
Lumière verte et fourmillement électrique. [Cenon-Vouneuil-sur-Vienne] (FIG,81).

• 17/07/55
Mort d'un médecin par hémorragie cérébrale après avoir été survolé par un disque à moins de 10 m d'altitude. [Dans le Kent en Grande Bretagne (SCH,28 et North Wales Life Style, automne 1990)].

• 21/06/68
Modification de la pigmentation de limaces. [Brazey-en-Morvan (FIG,292-298)].

• ??/08/68
Survolés par un objet émettant un son strident, le témoin et son chien sont paralysés; picotements sur la peau, perte de la notion du temps; inflammation des parties sexuelles suivie de difficultés urinaires. [Dans les Catskill Mountains, près l'Albany, NY (SCH,45 et FSR mar-avril1971)].

• 30/12/72
Le témoin est aveuglé par un faisceau de lumière alors qu'il est survolé par un objet émettant un bruit d'essaim d'abeilles; effets physiologiques subséquents : sensation de picotement dans les jambes durant 3 jours; après 8 heures, apparition de diarrhées durant 8 jours, vomissements et nausées pendant 4 jours, maux de tête, chute des cheveux et apparition de pustules rouges dans la nuque. [Province de Buenos Aires, Argentine (SCH,53 et FSR juill.-août 1973)].

• 06/04/75
Le chien meurt peu après l'apparition d'un ovni. Selon un vétérinaire la mort serait survenue par cancer foudroyant consécutif à un empoisonnement par radiation. [Isla Verde, Carolina (Puerto Rico) (FSR 22/5 et 6, enq. S.R. Lamarche; 47/1, printemps 2002, pp.22-23, enq. J. Martin)].

• 18/02/77
Coupure de courant associée à la présence d'un objet à proximité d'un silo à grains; s'en étant approché, le chien du témoin pousse des hurlements tandis que des arbres proches prennent feu; le témoin reçoit des projections d'étincelles accompagnées de chocs électriques et ressent plus tard des démangeaisons de la peau; un médecin attribue ces symptômes à une exposition prolongée à des rayons UV; le chien meurt trois jours plus tard suite à une hémorragie interne le long de la colonne vertébrale avec décoloration des organes. [Salto, Uruguay (SCH,74 et Introduction to Issues of UFO Research, Lauforg)].

Comme toujours dans ce genre de témoignages, on ne trouve pas une constance d'éléments invariablement associés aux effets signalés.

Leur ensemble donne toutefois l'impression qu'il est possible d'isoler les facteurs suivants : bruit – rayon lumineux – sensation de picotement – paralysie – maux de tête persistants – dans les jours qui suivent, effets sur la peau et divers troubles fonctionnels plus ou moins persistants, pouvant entraîner la mort.

3. La mort du chien

Est-il raisonnable de croire que la couleur de la robe d'un chien puisse passer au bleu roi en moins de douze heures et qu'il meure ensuite très rapidement de la façon décrite ? *"Il se sera "tout simplement" roulé dans du sulfate de cuivre pour se débarrasser de ses puces ou dans l'acide répandu sur le sol d'une vieille batterie de voiture,"* ont imaginé certains qui n'ont jamais eu de chien. *"Il a été aspergé ou empoisonné par un voisin dans une intention malveillante"* persiflent d'autres.

Car du sulfate de cuivre, ne s'en sert-on pas justement dans les milieux vinicoles pour lutter contre le mildiou et "défongiser" à la fois foudres et vignes ? Il devait y en avoir plein la région.

Voici la réponse que m'a donnée un viticulteur angevin sur ce point : *"Si l'on est plus prudent aujourd'hui en imposant le port du casque, de gants et lunettes aux ouvriers chargés de l'entretien des vignes, les raisons en sont essentiellement pratiques car un contact prolongé d'une solution même concentrée de sulfate de cuivre avec la peau n'entraîne pas de lésions et encore moins la mort. D'autre part, même assoiffés, les animaux domestiques s'écartent instinctivement des mares contenant des produits chimiques. Les seuls qui pourraient avoir des conséquences létales sur leur santé sont les produits de dératisation. Le chien qui en avale est rapidement pris de convulsions car le produit provoque des hémorragies cérébrales. Ce danger est signalé par un avertissement sur l'emballage"*.

Si une mort aussi rapide par empoisonnement alimentaire paraît donc pouvoir être écartée, celle qui serait attribuable à l'exposition à des rayonnements radioactifs me paraît également devoir être exclue, non seulement à cause de l'intensité requise pour la provoquer, mais aussi à cause de sa sélectivité : le témoin n'aurait pas manqué de virer au bleu roi lui aussi et mourir de la même façon que sa bête. Il faut chercher l'explication ailleurs.

B. Bousquet cite fort à propos cette anecdote rapportée par E. Brunet dans son livre intitulé *"Soixante millions de cobayes"* [7]: on remarqua un jour à Salsigne (Aude) des vaches dont la peau avait viré au bleu !

Après une enquête rondement menée, il apparut que la responsabilité en incombait aux fumées d'une usine d'extraction d'or et d'arsenic qui retombaient dans les champs... Mais aucun enquêteur n'a relevé la présence à proximité d'Assas d'une industrie polluante qui aurait pu être à l'origine de ce phénomène qui, de toutes manières, n'aurait pu se limiter à un cas unique. Nous nous trouvons donc devant un dilemme : ou bien les choses ne se sont pas passées comme D. les raconte, c'est donc un menteur et on trouvera dès lors des raisons valables de douter de la validité du reste, ou la mort du chien n'a rien à voir avec l'incident ou encore, hypothèse intermédiaire, elle est due à autre chose qu'à de la radioactivité.

J'y reviendrai plus tard, dans les conclusions.

4. Faux ovnis mais vrais hélicoptères ?

Il reste à décortiquer les tentatives d'explications réductrices avancées par les ufosceptiques. Je commence par écarter la Lune qui est, avec Vénus, leur cheval de bataille favori. Outre qu'elle ne rend que pauvrement compte des éléments du récit, il n'y est nulle part fait mention dans les déclarations du témoin. Et pour cause puisque à la date et heures indiquées, elle se trouve sous l'horizon et n'est pas visible *(voir figure ci-contre).*

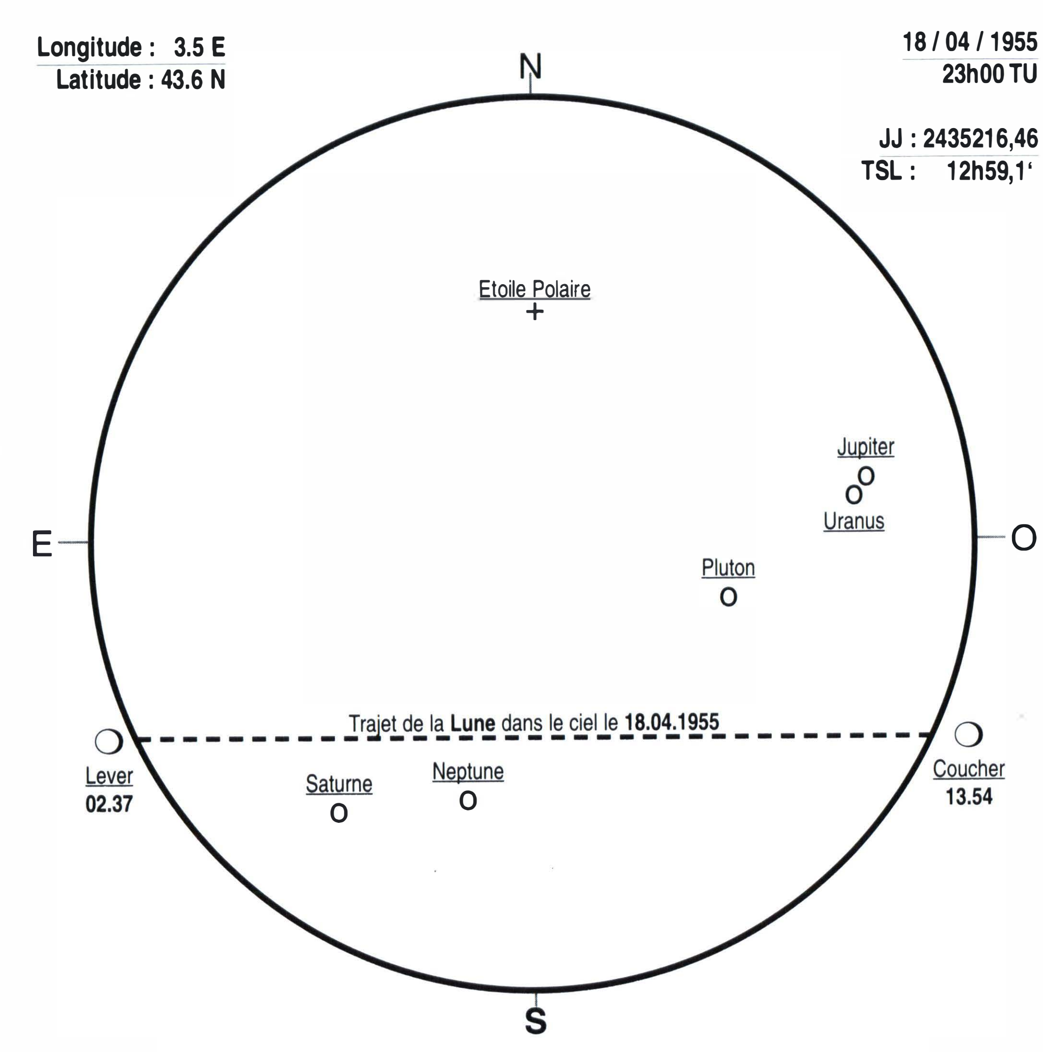
Trois autres hypothèses, à peine plus sérieuses, sont à envisager :
1. vol d'oiseaux sauvages (palombes, canards, pluviers)
2. essaim de météores (ou étoiles filantes)
3. entraînement d'une escadrille d'hélicoptères.

Les deux premières doivent à mon avis être éliminées sans autre discours car, à moins d'en revenir à l'hypothèse de la malhonnêteté du témoin qui, pour de mystérieuses raisons connues de lui seul, aurait purement et simplement inventé toute cette histoire (mais dans ce cas, quel intérêt continue-t-il à avoir à s'y tenir quarante ans plus tard ?), elles sont incompatibles avec des éléments importants du dossier : atterrissage, bras articulé fouillant la terre, filaments argentés. De plus, si la première n'explique pas la donnée *"cloche de lumière"*, la seconde n'explique pas comment un essaim de cette importance n'a pas été signalé sur le restant du territoire français, comme ce fut le cas (si c'en était un) le 05 11 1990.

L'hypothèse d'une escadrille d'hélicoptères en manœuvre mérite cependant un examen plus approfondi. Elle s'appuie sur 7 arguments qui paraissent impressionnants :
1) Il existe un terrain militaire situé à quinze km à vol d'oiseau d'Assas, qui est lui-même à peu près à la même distance de l'aérodrome de Montpellier, qui abrite un centre d'écolage de l'ALAT [8].
2) Un vol d'entraînement nocturne de ce terrain vers l'aérodrome suivrait une trajectoire incurvée vers l'E de façon à ne pas survoler le centre ville de Montpellier. Orientée ONO-ESE, elle passerait par conséquent au-dessus d'Assas.
3) Le contexte de la guerre d'Algérie et la situation méditerranéenne de la base militaire rendent plausible ce type d'entraînement.
4) Les hélicoptères étaient peu connus du public en 1955.
5) De couleur gris clair, ils étaient équipés de strobe-lights. Le pilote répondait à des signaux lumineux venus du sol susceptibles de lui désigner une aire d'atterrissage au moyen d'une lampe "mitraillette". Les forces aériennes françaises possédaient des Sikorsky S-55. Quand à l'OTAN, que la France n'avait pas encore mis à la porte, son équipement consistait essentiellement en hélicoptères Bell 47, accessoirement en S-56. Le premier (auquel l'*Yonne Républicaine* des 9-10 oct. 1954, ultérieurement suivie en cela par les *"rationalistes-français-psycho-ufosceptiques"* avaient fait appel pour banaliser la RR3 de Bécar, Yonne, du 24.09.1954) doit être éliminé à cause de la présence sur son train d'atterrissage de patins dont le témoin ne parle à aucun moment et de l'absence de traces dans la pinède. Seul le second pourrait éventuellement correspondre à sa description.
6) En vol groupé, ces escadrilles adoptaient la disposition en V inversé que décrit le témoin, le leader en retrait.
7) Les filaments argentés pourraient avoir été des leurres militaires utilisés pour déjouer les radars.

Mais une autre série d'arguments tout aussi impressionnants vient l'affaiblir :

1) Les lieux : dans un pays comme la France, on n'est jamais bien loin d'un aérodrome ou d'un terrain d'aviation, qu'il soit privé ou militaire...
2) L'absence de bruit : l'effet sonore d'une escadrille de 5 ou 7 hélicoptères survolant de concert un village tranquille comme Assas aurait suffit à précipiter tout le monde dans la rue ! Comme le rappelle à juste titre J. Sider (*"Le dossier 1954 et l'Imposture Rationaliste"*, éd. Ramuel, 1997, p. 151) à propos d'une autre affaire : *"Un hélicoptère constitue une source de bruit assez conséquente, surtout à cette époque"*., alors que le témoin ne parle que d'un léger bourdonnement *"comme celui d'une abeille"* lorsque l'objet resté en arrière-garde s'approche de lui et personne ne répond quand il crie *"Ohé ! venez voir !"*.



Lune : **22h39.3'** - **4°03'** • Dist : **381097** kms • d : **31.3'** • Phase : **0.17**
*À **23:00 TU**, soit **00:00 HL**, la **Lune** n'est tout simplement pas visible à d'**Assas**.*

3) Le bruit non conforme : ce *"bourdonnement d'abeille"* continu ne semble pas adéquat pour décrire le *"flap-flap"* intermittent et alternatif des pales d'un hélicoptère.
4) L'absence de souffle non conforme : un hélicoptère stationnaire à 6 mètres d'altitude provoque un déplacement d'air impressionnant.
5) La structure non conforme : comment expliquer qu'à 6 mètres de distance le témoin n'ait pas identifié le train d'atterrissage, le rotor et l'empennage arrière, caractéristiques quel qu'en soit le modèle, de la silhouette générale d'un hélicoptère ? Par contre, il parle de deux renflements, sur les faces ventrale et supérieure, qui n'existent sur aucun hélicoptère.
6) La cloche de lumière : si les hélicos ont bien des feux de position blancs et rouges, ceux-ci sont ponctuels, situés sur la face inférieure de la carlingue et l'empennage arrière. Même en groupe, ils ne peuvent donner l'impression *"d'une cloche de lumière de 500 m de diamètre"*.
7) L'absence de pilotes : l'atterrissage de nuit dans une pinède paraît déjà un exercice périlleux, mais admettons. Comment se fait-il que D. ne signale à aucun moment avoir vu des hommes d'équipage en sortir, ne fut ce que pour se dégourdir les jambes, griller une cigarette ou satisfaire un besoin naturel ? Même en plein vol, dès 100 mètres d'altitude, on distingue nettement le pilote.
8) Missions de nuit : si *"quelques héliportages de nuit par H21 furent également réalisés"* ils n'eurent pas lieu avant... 1961 [9].
9) Les traces : pour quelle raison, et avec quel type d'engin a-t-on creusé la terre sur le lieu même de l'atterrissage ?
10) À quoi rime donc le largage des filaments argentés ? En territoire ami, à la détection de quel radar fallait-il échapper ?
11) Quid des picotements sur la peau, de la paralysie des membres, des messages télépathiques ? S'il ne s'agit que d'une invention, pourquoi ne pas dire carrément que tout le reste est du même acabit et refermer le dossier sans plus attendre ?

En résumé, notre *"ufosceptique-à-l'escadrille-d'hélicoptères"* se met sur le dos toute une série de présupposés, soutenant en même temps dans un non-dit présent en filigrane que le témoin est :

1) menteur : cloche de lumière, traces, rayon lumineux pointillé, paralysie, message télépathiques, mort suspecte du chien, visite de Niemtzow.
2) incapable d'identifier un hélicoptère à basse altitude.
3) sourd et miro.
4) inapte à apprécier les distances, même proches.
5) escroc : en ayant cherché à obtenir réparation pour des pathologies qui n'ont rien à voir avec une rencontre de supposés ovnis.
6) mythomane : les communications télépathiques.

Il s'agit là d'accusations graves portant sur la personne. Je laisse bien entendu à leurs auteurs, hélas encore trop nombreux [10], la charge de prouver pareilles accusations...

5. Les filaments argentés

Ah, que je regrette, *"M. Brun"*, certainement brave homme de Maire de cette petite commune rurale en 1955, mais tout autant responsable n°1 de la détérioration ultérieure de l'état de santé de votre administré, que je regrette que vous ayez été bien plus féru de ces subventions qui devaient permettre d'écouler à bas prix les produits de votre commune, qu'amateur de science-fiction. Je propose que la lecture des œuvres complètes de B. Méheust soit, dans une république devenue authentiquement laïque et démocratique, désormais inscrite à l'*"examen d'entrée pour Maire"* ! Car ces fameux filaments argentés, M. *"Brun"*, vous auriez peut-être su, pas en lisant de la SF, bien sûr, mais de l'ufologie, puisque nous dit-on, c'est la même chose, que votre *"brâve ramasseur de petits gris"* n'était pas le premier à en parler.

Il me revient en mémoire J. Keel, par exemple. Bien entendu, cet auteur n'est pas fiable à 100%, il cite rarement ses sources et a tendance à l'exagération. Mais comment ne pas être frappé de stupeur en lisant ceci : *"D'énormes quantités de bandelettes minces constituées d'aluminium, avec des traces de magnésium et de silicone, ont été découvertes partout dans le monde. Le 7 sep-*

tembre 1956, des milliers de personnes ont déclaré avoir vu un objet volant circulaire en éjecter de grandes quantités au-dessus de la ville de Chiba (Japon). On en a ramassé des paquets dans l'Ouest de la Virginie, au Michigan, ainsi qu'en de nombreux autres endroits au cours de vagues d'ovnis. On en trouve fréquemment, disposées de façon régulière, aux endroits où l'on a vu des ovnis planant à proximité du sol. J'ai consacré un temps fou à enquêter sur ce genre de cas en 1967. Bien qu'elles soient pratiquement identiques aux leurres largués par des avions de l'Air Force volant à haute altitude pour tromper les radars pendant la seconde guerre mondiale, ces bandelettes ne semblent pas avoir le moindre rapport avec des opérations militaires. On en trouve souvent à l'intérieur de portails, en dessous des arbres ou à d'autres endroits où il est impossible qu'elles aient pu tomber du ciel. On en a ramassé d'énormes quantités dans un champ en feu à Gastionia (Caroline du Nord) en 1966, tandis que des ovnis le survolaient à basse altitude". (*Operation Troyan Horse*, Souvenir Press, London, 1971, p.175).

J. Vallée, lui aussi souvent accusé, à mon avis bien à tort, par nos ufosceptiques d'imprécision et de naïveté, rapporte sans donner de détails une autre affaire, survenue à Ciolica Alta (Italie) le 27 oct. 1954. A. Michel en cite encore une autre, qui se produisit le 13 oct. 1954 à Graulhet (Tarn) en présence de nombreux témoins (*"Mystérieux Objets Célestes"*, Arthaud, 1958, p.285-287). Dans ce cas, *"les filaments étaient agglomérés comme de la toile d'araignée et s'effritaient sous les doigts (...) approchés d'une flamme, leur disparition était quasiment instantanée sans produire ni feu ni fumée"*. Comment ne pas se demander s'il ne s'agissait pas, en l'occurrence, de toiles d'araignées migratrices emportées par le vent ?

Il n'en est rien dans le cas qui nous occupe, puisque aux dires de D, les filaments ont été découverts et ramassés 10 heures après l'incident et présentaient l'aspect de bandelettes de papier.

Encore plus intéressant me paraît le cas survenu à Sonora (USA, Cal.) le 12 oct. 1976, car on y retrouve 4 éléments présents dans l'affaire D :

• une vive lueur rouge entourant l'objet;
• [qui évoluait en] *"pivotant sur sa base à la façon d'une toupie déséquilibrée"*;
• des filaments argentés sont ramassés le lendemain à 1,5 et 2 km du lieu de l'observation;
• et pour une fois, des analyses ont été faites au Laboratoire de Microbiologie du Michael Reese Hospital. Ils indiquent que l'échantillon était légèrement contaminé par du tritium, un isotope radioactif de l'hydrogène [12].

Un dernier mot pour les sceptiques : l'un d'eux, pourtant bien instruit d'un tas de choses savantes et difficiles à expliquer, me faisait remarquer en ricanant qu'aller récolter des escargots à la lanterne lui paraissait déjà suffisamment farfelu pour disqualifier le cas. Eh bien oui, mon cher..., farfelu ou non, lorsque nécessité faisait loi, cela, qui à toi pauvre enfant des villes paraît si improbable, se faisait autrefois. Il n'y a pas si longtemps, sur une planète un peu moins polluée que celle que nous laisserons à nos enfants, à des dates liées aux cycles de reproduction que se refilaient les "anciens", avaient lieu ces fantastiques *"Nuits aux Escargots"* qui donnaient lieu à de non moins fantastiques récoltes. Et l'on y rencontrait aussi parfois de fantastiques choses qu'étant par exemple resté chez soi scotché devant une émission bêbête qui passait ce soir-là à la télévision, il eut mieux valu pour sa tranquillité d'esprit que l'on n'eut jamais rencontré...

6. Le bon Dr Niemtzow et son ami Schuessler

Malgré sa longue association au phénomène, fidèle à sa vocation de discrétion, le Dr Richard C. Niemtzow, M.D., Ph.D., n'a publié que peu de textes traitant des ovnis. Voici ce que j'ai trouvé :
1) *"Paralysis and UFO Close Encounters"*, bulletin 1-6 de l'APRO, mars 1975.
2) *"Seeking the Mechanism for Paralysis in Close Encounter Cases"*, en collaboration avec J.F. Schuessler, MUFON n°127, juin 1978, p. 6-7.
3) *"Preliminary Analysis of Medical Injuries as a Result of UFO Close Encounters"*, MUFON Symposium proceedings, 1980.
4) *"Radiation UFO injuries"*, MUFON UFO Journal n°179, jan. 1983.
5) *"Alleged Medical Injuries from UFOs - Project UFOMD Report n°1"*, FSR 29-3 de mars 1984.
6) *"Physiological and Radiation Effects from Intense Luminous Unidentified Flying Objects"*, CNES/GEPAN, Paris, juin 1985.
7) *"Physiological Effects and the Unidentified Flying Objects Phenomena : UFOMD"*, FSR 36-1 de mars 1991.

Il figure depuis la publication de ce texte à portée très générale dans la liste des consultants de la revue. Chose amusante, tout en promettant une suite qui n'est jamais venue, cet article affublait son auteur du titre de *"Lt.-Col., U.S. Air Force, Medical Service"*, annonce qui sera précipitamment démentie dans le numéro suivant de la revue où il était précisé *"que chacun aura compris sans peine que le titre que nous avions attribué au Dr Niemtzow pour présenter son article est tout simplement impossible et que son intérêt pour l'ufologie depuis plus de vingt ans ne s'exerce bien entendu qu'à titre privé"*. Un bon exemple d'humour britannique, sans doute.

B. Bousquet cite (106) quelques publications supplémentaires, toutes consacrées au domaine médical. D'autres documents le présentent comme *"Consultant auprès du MUFON et ancien représentant de l'APRO pour la France, diplômé de l'Université de Montpellier"*.

Laissons la parole à B. Bousquet : *"Combien de fois n'a-t-on pas [entendu D] affirmer que l'avaient rencontré des scientifiques américains dont les noms ressemblaient à Niemtzow et Schuessler ? Il [Niemtzow] avait envoyé une autre personne, un certain professeur Schuessler, (...) un des adjoints de Von Braun (...) [qui] travaillait pour la NASA. (...) Niemtzow, je l'ai rencontré, c'est sûr, alors que Schuessler, non, il est venu, a voulu me voir, mais j'étais alors hospitalisé à Montpellier"*. (104-105).

Et qui donc a mis Niemstzow en rapport avec le témoin ? Qui donc, si ce n'est l'inconsistant B. Dupi qui jugeant peut-être *"the potato too hot to handle"* ne veut plus aujourd'hui entendre parler d'ovnis ?

En résumé, malgré ses *"trous de mémoire"*, l'implication du bon Dr dans cette affaire me paraît à moi plus que vraisemblable et l'on est dès lors amené à se demander où D a bien pu trouver ce nom si la visite dont il parle relève de sa seule imagination. N'oublions pas que la plupart des ufologues européens ignorent jusqu'à l'existence d'un Dr Niemtzow qui plus est *"Lt.-Col., U.S. Air Force, Medical Service"*.

Arrivé à ce point de mes investigations, imaginez ma surprise lorsque je découvris en feuilletant le Bulletin Annuel du Sceau, n°3, année 1995, à la rubrique *"Avis de Recherche - Ufologues perdus de vue"*, de même que dans ceux des années suivantes, la présence d'un R. Niemtzow porté disparu qui fut, en 1973, *"Enquêteur LDLN dans le département des Yvelines"* et *"Membre de son réseau détection"*. Je parierais sans hésiter ma première enquête ufologique contre le DVD de Matrix que *"R."* est l'abréviation de *"Richard"* et propose aux gens du *Sceau* de désormais arrêter leurs recherches. Avec un peu d'insistance, des nouvelles fraîches de cet honorable membre du *Cercle des Ufologues Disparus* (CUD), leur seront communiquées par le *Service Médical d'Etude des Radiations de l'Université du Texas*, à Calveston, Etats Unis où aux dernières nouvelles ce feu follet de l'ufologie exerçait ses talents, à moins qu'il n'ait une fois de plus changé de lieu d'hébergement. Ceci ne vient-il pas conforter les déclarations que D fit à J.P. Troadec en 1988 sur la visite impromptue qu'il aurait reçue : *"En 1975 ou 76... peut-être 1977. Un beau jour, sans prévenir, ils sont venus à 13 h 45, ils étaient cinq ou six, (...) chez moi à Montpellier. Ils m'ont dit : on vient vous voir, parce qu'on sait que vous avez eu une rencontre du troisième type (...).Moi, je n'ai pas voulu leur dire que c'était impoli de se présenter comme ça, sans avertir (...) parce que nous avions des projets familiaux ce jour là. [Ils me disent] nous sommes une commission internationale de recherche sur les ovnis. De diverses nationalités, pour la plupart des médecins, ils dépendaient chacun du Ministère de la Défense de leurs pays respectifs. Il y avait aussi un marocain qui faisait partie de cette commission à titre consultatif (...) Il s'est présenté comme le médecin personnel du roi Hassan II"* (94) ?

À première vue, oui, mais à la réflexion pas vraiment. Car pour lacunaire qu'elle soit, l'information figurant dans le *Bulletin Annuel du Sceau* n° 3 et suivants ne prouve qu'une seule chose : c'est qu'un R(ichard ?) Niemtzow a fait partie en France d'un groupement ufologique et qu'il s'intéressait aux aspects physiques du phénomène ovni. D'où vient cette information ? Le bulletin ne le dit pas. À partir de quelle date ? On n'en sait strictement rien. Pendant combien de temps ? On n'en sait rien non plus. Et pour le compte de qui ? À première vue pour celui exclusif du groupement français. Mais pour qui a pris connaissance du pedigree du bon Dr ...

De plus, celui-ci porte un de ces noms dont la phonétique ne s'oublie pas, surtout dans un pays qui n'a jamais caché ses sympathies, quels qu'ils soient et quel que soit le régime politique sous lequel ils ont exercé leur pouvoir, pour les descendants de Pierre le Grand et fratries. Pour un ufosceptique, un D supposé mythomane et faussaire, volontaire ou non, aura pu très bien entendre prononcer le nom de Niemtzow au cours des nombreuses visites d'ufologues qu'il a eues avant 1988, le découvrir au hasard d'une lecture dans une revue ufologique, voire même recevoir la visite de l'intéressé, sans que soit pour autant validé le reste de l'incident comme la présence : *"de cinq à six médecins dépendant chacun du Ministère de la Défense de leurs pays, dont celui du roi Hassan II du Maroc"* (104).

Reste le problème Schuessler. Faudrait-il dire, pour aller dans le même sens que D, le problème du *"Herr Doktor Schuessler"* ? En tous cas notre ufosceptique va se heurter pour expliquer sa participation à cette affaire à des difficultés croissantes. Rappelons pour commencer que Schuessler ne fait nul mystère de sa communauté d'intérêts avec ceux du Dr Niemtzow et qu'il est totalement inconnu en France. Où donc D, qui à l'instar de la majorité de ses compatriotes ne pratique certainement pas l'anglais, a-t-il pu dénicher ce nom là, s'il ne dit pas la vérité ? Malgré des recherches intensives, je n'ai pu trouver que quatre références le concernant [13] qui prouvent que là encore, nous sommes en présence d'un *"gros calibre"* :

Première mention : si l'*"Encyclopedia of Ufos"* de R. Story ignore superbement son existence, Schuessler figure indirectement dans l'*"UFO Encyclopedia"* de M. Sachs (Gorgi Books, 1980). D'abord par le renvoi à son nom à *"voir Projet Visit"*. Et sous ce sigle : *"Vehicle Internal Systems Investigative Team*, P.O. Box 877, Friendswood, Texas, 77546 :

Fondé en 1976, l'objectif de cet organisme de recherche sans but lucratif est d'évaluer, en collaboration avec le psychologue Dr R.L. Sprinkle, les données communiquées par des abductés (...), tant d'un point de vue technique que médical et physiologique (...), dans l'espoir qu'à partir de l'étude d'un certain nombre de cas d'enlèvements, pourront être dégagées les caractéristiques de ces *"Véhicules Spatiaux Non-Identifiés"* (USVs : Unidentified Space Vehicles – sic). [Composition du staff :] : John Schuessler, président, Gravill Pennington, vice-président, Alan Holt, secrétaire, Dave Kissinger, trésorier. Outre la présence de divers consultants, pour la plupart titulaires d'un doctorat, le groupe est composé de neuf membres. L'affiliation se fait sur sollicitation de la part d'un des directeurs ou dirigeants (officers) de l'association. Bien que VISIT n'ait pas pour vocation de fonctionner en tant qu'association ouverte au public, elle entend lui communiquer des informations, de même qu'aux organismes d'éducation, agences gouvernementales, scientifiques, groupements ufologiques reconnus et autres experts intéressés par ces questions. Cette diffusion se fait par courrier, conférences bimensuelles, articles dans des revues scientifiques, magazines et quotidiens, participation à des colloques et à des émissions télévisées ou radiophoniques". En résumé, le but poursuivi par cet organisme plutôt discret était de faire ce que l'on a appelé depuis du *"retro-engineering"* [14].

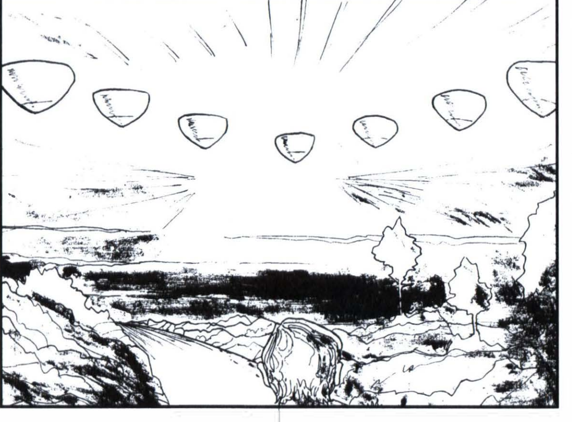
Présenté comme *"ingénieur en aéronautique"*, ce qui rejoint les déclarations de D relative à Von Braun, Schuessler a également été le porte-parole du MUFON le 2 oct. 1992 devant les Nations Unies, en compagnie d'une demi-douzaine d'autres chercheurs, comme Mme L.M. Howe et le DrSc S. Friedman, deux autres grosses pointures.

Ceci pour ceux du PAF qui continuent à se conforter dans la douce illusion qu'histoires de ravis, mutilations animales, cercles dans les blés et autres petits hommes verts ne sont que synonymes d'X-Files, ou encore ah-ah-ah, *Men in Black* (le film) et autres contes de science-fiction julevernesque.

Le but de cette session était de rappeler les termes de la décision 33/86 de l'assemblée générale du 18.12.78 de cet organisme, qui prévoyait entre autres choses la création au niveau mondial d'une *clearing house* sur la question des ovnis, recommandation restée sans la moindre retombée pratique suite aux objections des ufosceptiques de toutes obédiences.

La communication de Schuessler portait sur des cas d'objets volants non identifiés ayant entraîné des conséquences médicales, notamment celui de Cash-Landrum qu'il enquêta personnellement.

Je ne résiste pas au plaisir de citer ces quelques lignes de la lettre d'introduction de la conférence à M. Boutros-Ghali, secrétaire-général aux Nations Unies : *"La masse de données dont nous disposons aujourd'hui suffit sans aucun doute à établir que des objets volants non identifiés circulent dans l'atmosphère terrestre de façon constante et régulière. Ces objets utilisent une technologie futuriste [qui] surpasse les possibilités actuelles des connaissances humaines. Surgissant à l'improviste, les ovnis provoquent des troubles dans la vie d'êtres humains du monde entier. En tant que citoyens de ce monde, nous estimons qu'il n'est plus possible de continuer l'actuelle politique des bras croisés et qu'un effort sérieux et concerté doit être entrepris en vue de résoudre ce problème"*.



De quoi renvoyer les propagateurs de Sci-Fi, Fanzines et autres X-Files à leurs chères études...

A la page 7 de *"UFO related human physiological effects"*, Schuessler rappelle que le manuel d'enquêteur du MUFON classe les dommages (injuries) causés aux personnes en 4 catégories :

<u>catégorie 1</u> :
paralysies, vertiges, nausées, maux de tête, démangeaisons, chocs électriques, bouffées de chaleur, cécité, brûlures légères, perception d'odeurs ou sons, tout de nature temporaire.

<u>catégorie 2</u> :
dommages chroniques associés à des lésions cutanées, pouvant résulter de pathologies dues à des mécanismes inconnus. Ces lésions peuvent se présenter sous forme de brûlures sérieuses, scarifications, plaies ouvertes...

<u>catégorie 3</u> :
dommages concernant les abductées, associés au syndrome des fœtus manquants et ceux qui sont en rapport avec les implants.

<u>catégorie 4</u> :
dommages associés à des manifestations psychologiques ou paranormales signalées par le témoin.

Selon cette classification, le cas D relève des deuxième et éventuellement quatrième catégories. Trois pages plus loin, il regrette la pauvreté de la documentation médicale existante en rappelant *"que la majorité des enquêteurs ont malheureusement consacré quarante des cinquante dernières années à chercher à prouver que les ovnis existent, alors que cette preuve avait été acquise dès 1947 à partir des centaines de cas constatés cette seule année"*.

Depuis 1999, il occupe le poste de Directeur International du *Mufon* [15] en remplacement de W. Andrus.

Conclusions

I. Comme je l'ai dit en commençant, l'affaire D est exemplaire des difficultés sans nom qui attendent l'enquêteur privé qui approche d'un peu trop près un cas tant soit peu consistant. Comme B. Bousquet, et tant d'autres enquêteurs français voire même étrangers avant lui, je crois que le témoin est foncièrement sincère lorsqu'il raconte les événements de cette nuit d'avril 1955 où le malheur a voulu pour lui d'aller "aux petits gris", lui permettant d'assister à une scène à laquelle il aurait sans doute mieux valu pour lui que jamais il n'assiste. Pour le reste, je rejoins l'avis de l'ostéopathe-psychothérapeute de Montpellier lorsqu'il dit : "Si D demain tombe dans l'escalier, il reliera ça à son observation !" (64)

Comment s'en étonner ?

II. Il ne serait cependant pas honnête de passer sous silence les nombreuses faiblesses que contient le dossier portant sur les points suivants :
1. La mort du chien : aucune des onze commissions d'enquêtes qui se sont peu ou prou intéressées au cas ne s'est inquiétée de chercher à savoir de quelle race de chien il s'agissait (certaines ont la peau naturellement bleue en dessous du poil) ou de retrouver les témoins collatéraux, présents au repas du lendemain et d'entendre leur version sur ce point particulier. En outre, l'avis d'un zoologue, d'un éleveur ou d'un vétérinaire sur les circonstances de cette mort n'a pas été demandé.
2. Les enfants de M. D : leur version n'a pas été entendue, on ne sait rien de leur dossier médical (maladies génétiques) ni même s'ils sont nés avant ou après le 18 avril 1955.
3. Autres témoins collatéraux : la version de l'ami ramasseur d'escargots n'est pas connue ; il n'y a pas eu d'enquête de voisinage.
4. Les bandelettes argentées : est-il raisonnable d'admettre que D n'en a pas conservé au moins quelques-unes comme "preuve" ultime de son aventure ?
5. La base militaire de Cambous : pouvait-elle oui ou non en 1955 servir de lieu d'entraînement à une escadrille d'hélicoptères ?
6. Passage de M. D. à la SNCF : même s'il s'agit d'un point mineur, personne n'a cherché à savoir pourquoi il laisse là tout à coup son exploitation agricole, quelles fonctions exactes il exerce à la SNCF et comment il réussit à y entrer.

III. S'il est vrai que les enquêteurs n'ont réellement commencé à s'intéresser à cette affaire qu'au début des années 80, soit 25 ans après les faits, il est tout aussi certain que tant qu'ils continueront à présenter des dossiers qui comportent des lacunes aussi énormes, leur travail, qui, il faut encore et toujours le rappeler, repose à 98% sur le témoignage humain, ne pourra pas être pris au sérieux par la communauté scientifique.

IV. La réponse du 23 mars 1978 du Commandant de la 4ème Région aérienne sous-entend clairement que l'autorité militaire réfute toute responsabilité dans cette affaire et que, vu que l'on ne veut pas croire qu'il puisse émettre un tel avis sans avoir procédé au préalable à un minimum de recherches, il ne saurait par conséquent être question, dans son esprit, de dommages physiques ou moraux occasionnés à tiers dans le cadre de manœuvres militaires, ce qui renforce le caractère non identifié de l'incident.

V. Si, comme je suis tenté de le faire, nous acceptons d'une part la véracité des faits rapportés, et d'autre part prenons comme hypothèse le caractère de technologie futuriste dont il fut question plus haut, quelle pourrait être l'origine de la mort du chien et des troubles de santé de M. D ?

Dans le second article qu'il a publié dans la FSR, le Dr Niemtzow, écrit ceci [16] : *"Ce qui apparaît comme une accumulation de problèmes de santé résulte en réalité de l'évolution logique de symptômes cliniques dont le phénomène [ovni] est peut-être responsable. [Si] les mécanismes exacts de ces effets physiologiques demeurent inconnus à cause de la pauvreté des données qualitatives et quantitatives pertinentes (...), nous disposons d'ores et déjà des moyens techniques nous permettant de les étudier (...). [Toutefois] avant de dresser une étiologie des symptômes, (...), il faut commencer par établir d'une manière méthodique des associations physiologiques spécifiques avec le phénomène."*

Après avoir décrit les 3 étapes de l'évolution des symptômes qui correspondent très bien avec ce que rapporte D, il évoque le rôle possible de micro-ondes :

"La paralysie momentanée [qui affecte le témoin] est très sélective [17]*. [Par exemple] malgré l'incapacitement de ses extrémités supérieures et inférieures [pieds et mains], la perception visuelle reste intacte (...).* ***Parfois, le témoin perçoit un son pulsé qui paraît "lui envahir toute la tête". On peut rapprocher ce symptôme à ce que l'on appelle "l'effet auditif micro-ondes"*** *(microwaves hearing effect)".*

Il avait précisé dans le texte publié précédemment dans cette revue :

"Il a été démontré qu'à certaines valeurs spécifiques de fréquence de modulation et d'intensité d'un signal, les animaux comme les humains peuvent interpréter un signal de fréquence radio comme s'il s'agissait d'un signal auditif. L'une des hypothèses avancées comme explication de ce phénomène est que l'émission de micro-ondes exerce une pression thermoplastique à l'intérieur de la boîte crânienne qui est ensuite transformée en signal sonore par l'appareil auditif" (22-23).

Avant de préciser plus loin :

"*Personne ne connaît exactement la nature des radiations émises par le phénomène ovni (...) L'action de micro-ondes sur les animaux et les humains (...) entraîne des lésions par effets thermiques semblables aux brûlures qui accompagnent habituellement les chocs électriques. Elles sont en même temps associées à des effets systémiques particuliers : les dysfonctionnements des fonctions cardio-vasculaires, gastro-intestinales, endocriniennes, hématologiques, ophtalmologiques et comportementales sont bien connus et ont été décrits à partir d'expérimentations sur les animaux" (réf. "High Frequency Electromagnetic Radiation Injury to the Upper Extremity : local and systemic effects", M. Ciano et al., Annals of Plastic Surgery, août 1981, 7(2), p.128-35 – il ne s'agit pas d'une revue ufologique !) (...) Pour encore compliquer un peu plus les choses, des radiations émises dans la bande des fréquences radios peuvent également produire des effets systémiques de nature non-thermique (...)* ***Le contact direct avec des électrodes émettant ce type de fréquence peut occasionner des thromboses artérielles ou veineuses.*** *[En outre les effets] de faibles doses de radiations atomiques sont aussi bien connus et singent (mimic) ceux liés à l'exposition à des émissions de micro-ondes ou de fréquences radio."*

Pour résumer les choses, nous sommes en présence d'un large éventail d'effets pour lesquels il n'existe que peu d'études étiologiques valables. Ces effets peuvent résulter d'expositions à des émissions radioactives, à des micro-ondes ou à des ondes radio.L'examen des dossiers Desvergers et Michalak laissait également supposer l'intervention d'ondes radio ou de micro-ondes, comme l'ont évoqué certains chercheurs, tel le Major Ruppelt qui dirigeait la Commission Blue Book à l'époque.

Je me demande par exemple ce que produirait l'expérience, certes cruelle, qui consisterait à enfermer vivant un petit animal de laboratoire dans un four à micro-ondes pendant un délai variable : l'agitation thermique des molécules du sang ne provoquerait-elle pas par échauffement l'éclatement des vaisseaux sanguins qui à son tour se traduirait par un "bleu" généralisé à la surface de la peau de l'animal ? Libéré de sa prison, celui-ci ne tarderait-il pas à mourir par auto-intoxication progressive, avec pourrissement des chairs, conséquence d'un système circulatoire devenu inapte à remplir ses fonctions physiologiques normales ? Voilà deux questions auxquelles je n'ai certes pas les compétences requises pour répondre, mais qui, de préférence à un quelconque Dr Mabuse, devraient intéresser le physicien.

Pour tenter d'en savoir plus, je me suis tourné vers deux universitaires spécialisés en ces matières. Quelle qu'ait été la nature de leurs réponses, je leur témoigne ma gratitude. Après et une longue attente suivie d'un rappel, j'ai reçu du Pr. Jean-Philippe Soumillon, Président de l'Unité de Chimie des matériaux inorganiques et organiques de l'Université catholique de Louvain la réponse que voici :

"[Malgré le ton cavalier de votre seconde lettre], je prends le temps de vous signaler pourquoi je ne donnerai pas suite à votre demande :
• Vous parlez de micro-ondes pulsées. Pourquoi pulsées ? Et pourquoi uniquement focalisées sur le chien [18] ?
• Vous semblez ne disposer d'aucun avis vétérinaire autorisé sur la question.
• Vous mentionnez *"l'avis de personnes"* sans les nommer ou les qualifier.
• Cette affaire remonte à cinquante ans, les mesures de radioactivité ont été faites en 1970 et 1996, soit quinze et quarante ans après les événements.
• Vous parlez de mesures significatives (en 1970) mais... qui ne sont pas connues.
• Le témoin : *"je ne sais si le chien était avec moi"*.

Vous comprendrez que vous ne disposez d'aucune base "sérieuse" qui permet d'examiner la question correctement."

Bigre ! Voilà le genre de fin de non recevoir qui n'incite certainement pas à se tourner vers ceux que l'on qualifie "d'autorités compétentes". *"La science est arrogante"* disait un jour le Pr. Remy Chauvin. La réaction du Pr. Soumillon méritait toutefois d'être mentionnée car elle illustre de manière typique le fossé de défiance réciproque qui sépare science et ufologie, d'ailleurs qualifiée par bon nombre de ses détracteurs de "fausse science" ou de "croyance", alors qu'il s'agit avant tout pour nous d'un sujet qui, comme n'importe quel autre, mérite d'autant plus d'être étudié de près qu'il a déjà concerné et continue à le faire, qu'on le veuille ou non, des millions de personnes à travers le monde. Ceci dit, la faute en incombe bel et bien aux ufologues pour qui le dilemme est le suivant : s'ils veulent, comme ils le réclament à cor et à cris depuis si longtemps, que la science s'intéresse enfin à ce qu'ils appellent leurs recherches, il leur faudra bien se décider un jour à présenter des dossiers autrement mieux ficelés que ceux qu'ils ont proposés jusqu'ici. Il faut comprendre qu'un scientifique n'a rien à gagner en temps, en argent et surtout en réputation, mais au contraire beaucoup à perdre à s'intéresser à un sujet maudit comme celui des ovnis.

Il convient de saluer d'autant plus le courage et l'indépendance d'esprit de ceux qui continuent à bien vouloir s'y risquer.

Plus positive a été la réaction de Mr. Raymond Tercafs, Maître de recherches du Fonds National belge de la recherche scientifique de l'Université de Liège, Institut de Zoologie.

Il est aussi, ceci expliquant certainement cela, membre de longue date de notre association : *"L'affaire que vous décrivez est étonnante mais souffre de nombreuses lacunes que vous soulignez très justement (...). Votre hypothèse d'une irradiation par micro-ondes est certes intéressante, mais pas totalement convaincante".*
1. À ma connaissance, personne n'a été assez sadique pour mettre un animal vivant dans un four à micro-ondes.
2. Les micro-ondes ont une fréquence de 245.000 hertz et agissent essentiellement sur les molécules d'eau [qui sont] normalement orientées au hasard. Lorsqu'on applique un champ électrique continu, les molécules s'orientent en direction de ce dernier (...). Le champ, dans un four à micro-ondes, [étant] alternatif, les molécules d'eau changent d'orientation 245.000 fois par seconde. Ces rotations sont freinées par les liaisons avec les molécules voisines ce qui provoque un échauffement se propageant par conduction. Les chaînes carbonées [comme] les sucres, les graisses et certaines parties des protéines sont également agitées [et] l'eau peut se transformer en vapeur.
3. Un œuf, une tomate ou un animal mort peuvent éclater dans un four à micro-ondes car la vapeur d'eau ne parvient pas à s'échapper assez rapidement à travers la coquille ou la peau d'où une augmentation de pression suivie de l'éclatement partiel ou total.
4. L'échauffement et par suite la cuisson dépend de la taille de l'échantillon et de la durée de confinement. Le phénomène est contrarié par les ondes réfléchies.
5. Le cas décrit ne correspond donc pas à un effet des micro-ondes telles qu'elles sont produites dans un four.
6. Pour produire ces ondes, il faut disposer d'une source électrique et d'un système électromagnétique pulsant, [agissant] à courte distance.
7. La couleur bleue de la peau est commune chez beaucoup de mammifères dont les chats. Elle est due au sang veineux et à des pigments mais n'est jamais bleu vif. L'exposition à des micro-ondes ne devrait pas la modifier.
8. Aucun poison ne peut provoquer les blessures et la déliquescence décrites.
9. L'absence de réaction des autres témoins est assez curieuse. Assister à un tel spectacle doit être traumatisant et à moins d'avoir un cœur de pierre, il me semble que des tentatives de soin auraient dû être tentées [19].
10. Une irradiation nucléaire d'une telle intensité aurait effectivement dû toucher toute la région et provoquer des effets non seulement sur les êtres vivants mais sur les objets matériels.
11. Existe-t-il d'autres cas [20] ?

En résumé...

En résumé, malgré l'ancienneté des faits et les imprécisions amplement soulignées que présente le dossier, mon opinion est que les tentatives d'explication proposées par les ufosceptiques, lorsqu'ils s'y sont, et ils sont malheureusement trop peu nombreux, aventurés, ne rendent pas compte des éléments qu'il contient.

Nous avons par conséquent là un bon exemple de RR2-RR4 qui mérite de figurer dans le catalogue des cas ovni européens qui restent à expliquer.

Je formule le vœu que l'exposé de ses lacunes, dont il n'est évidemment pas question de rendre qui que ce soit responsable, pourra servir de leçon dans la présentation de futurs dossiers qui ne manqueront pas, on peut en être persuadé, de continuer à se produire.

Car il faudra s'en faire une raison : officiellement débarqué sur notre planète il y a plus de 50 ans, le phénomène ovni, même si l'on refuse de s'en occuper, est désormais parmi nous.

Et il a bien l'intention d'y rester.

Remerciements

Je veux avant tout témoigner ma gratitude à Bruno Bousquet de m'avoir accordé sa confiance pour la rédaction de ce texte. Je formule le souhait que les critiques largement exprimées plus haut lui serviront, comme à d'autres, de guide à l'occasion de prochaines enquêtes.

Tout en étant depuis longtemps convaincu que les autorités militaires de tous les pays du monde ont bel et bien quelque part leur propre "Bureau des Affaires d'OVNIS" où s'entassent par dizaines des dossiers dont ni vous ni moi n'entendrons jamais parler, c'est à l'existence de quelques obscurs obstinés de sa trempe qu'à côté des recherches militaires et de la grande foire médiatique qui continue à entretenir un détestable climat de dérision sur le sujet, existe encore un semblant d'ufologie civile.

Même chose à Perry Petrakis qui, contre vents et marées, assume la présidence d'un *SOS OVNI* grâce auquel nous avons la chance de voir ce dossier enfin arraché aux brumes et brouillards où l'incompétence et l'indifférence générales l'avaient relégué suite à la tendance à l'autocensure qu'entraîne la désaffectation ufologique civile généralisée. Cette gratitude s'adresse également à M. Raymond Tercafs.

Un chaleureux merci aussi à Renaud Leclet, qui bien que défendant des convictions très éloignées des miennes, a prouvé son intérêt en me communiquant aimablement le texte mentionné en note 9.

Ma gratitude va aussi à Jean Sider de m'avoir communiqué certains des documents cités dans cet article.

Franck BOITTE

Notes & Références

1. Si le sens premier de ce terme signifie bel et bien *"enlevé par violence"*, dans certaines régions de France, comme celles qui longent la frontière belge ou la PACA, le *"ravi"* (*lou ravi* en PACA) désigne l'innocent du village, le *schpountz* qui, à la limite de la débilité mentale, gobe n'importe quoi. Le terme possède aussi une indéniable connotation religieuse (on parle par exemple des *"ravissements de Sainte Thérèse"*, etc.) qui n'a rien décidément à faire ici. Il convient donc de réagir fermement à son utilisation qui est une insulte vis-à-vis des souffrances tant psychologiques que physiques que connaissent les abductés. Dans le même ordre d'idées, les familles de harkis qui, après avoir bien mérité de l'Algérie française, se sont trouvés parqués en même temps que leurs médailles dans d'infâmes bidonvilles de l'arrière-pays varois avaient été, pour leur part, surnommés *"les envahisseurs"*, un renvoi qui se voulait humoristique à la série de télévision particulièrement débile du même nom qui sévissait sur les chaînes télévisées françaises au début des années 1970.

2. C. Piens, *"Certains effets dits* "physiologiques" *seraient-ils d'origine psychosomatique"*, *Inforespace* 76-26, pp. 36-37.

3. La première n'a jamais été détaillée dans ces colonnes. Pour la seconde, voir pour une évocation superficielle G. Nachtergael, *"L'étrange cas de Falcon Lake"*, *Inforespace* 75-21, pp. 11-15.

4. Sollicitant en sous-main les origines nationales du témoin, la version non écrite de la *Commission Condon* qui "étudia" le premier cas fut que Michalak avait profité d'un moment de liberté loin de sa famille pour se payer une bonne cuite et qu'en état d'ébriété avancée, il avait fait une chute sur une grille de barbecue encore chaude. Cette "explication humoristique" gratuite et comme souvent mâtinée de racisme, n'explique aucunement les troubles de santé persistants dont il a souffert le restant de sa vie. Pour Desvergers, *"Blue Book"*, ensuite relayé par Klass, s'ingénia à salir la réputation du témoin en rappelant qu'il avait eu maille à partir avec la justice quelques années auparavant, dans une affaire de chèque(s) sans provision (même si c'est exact, je ne vois pas le rapport).

5. John F. Schuessler, *"A catalog of Ufo-related Human Physiological Effects"*, chez l'auteur, 1996.

6. M. Figuet et J.L. Ruchon, *"Le premier dossier complet des Rencontres Rapprochées en France"*, A. Lefeuvre, 1979.

7. Albin Michel, 1999.

8. Aviation Légère de l'Armée de l'Air.

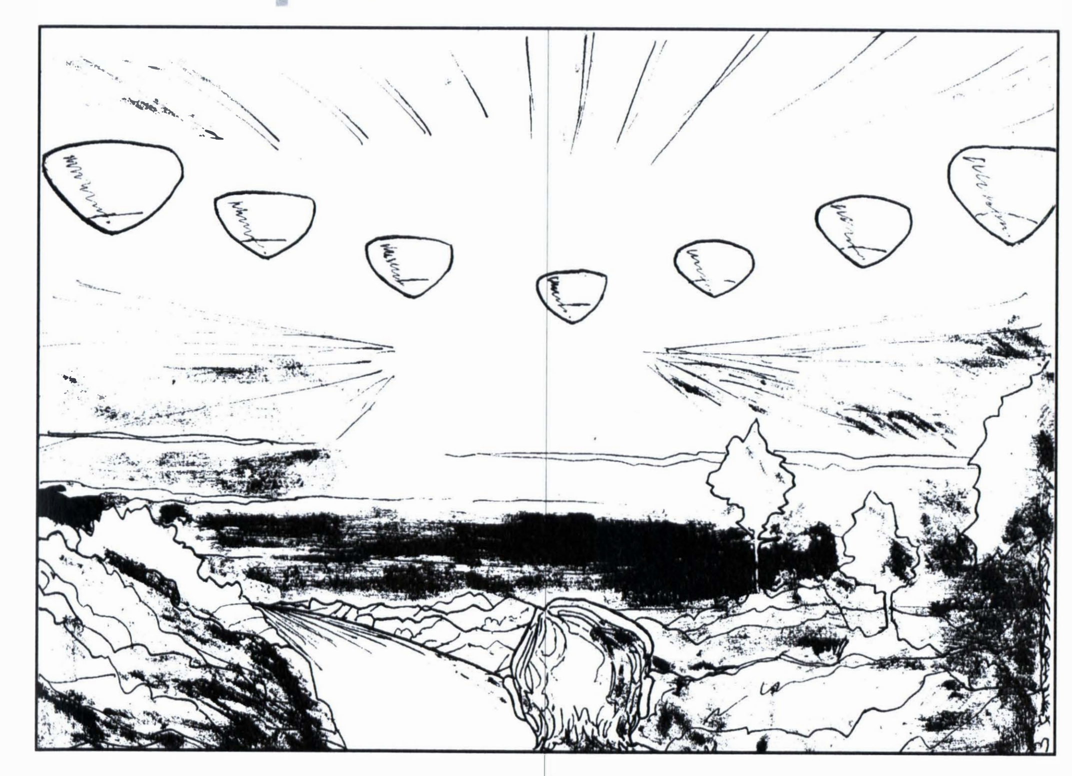
9. *"Évolution du Vol de nuit dans l'ALAT et similitude avec l'ufologie ?"*, septembre 1998, E. Maillot, M. Gillot, R. Leclet.

10. Ainsi, dans la note précédente, peut-on lire : *"En mars 1955, les équipages rapatriés d'Indochine rallient le GH (groupement héliporté) n° 1 [...] dans le but de constituer un GH2 en Algérie".* Et aussitôt après, comme si ces deux affirmations pouvaient avoir entre elles un rapport quelconque : *"Á noter la grande vague soucoupique de sept-oct-nov 1954 où plusieurs observations d'ovnis ont été vus [sic] à l'atterrissage et décollant verticalement. Dans certains cas, des humanoïdes ont été observés au sol près de l'objet. Des observations de même type ont été faites tout au long de l'histoire."*
La logique de l'enchaînement de cette enfilade de banalités et lieux communs m'échappe quelque peu...

11. *"Chronique des Apparitions Extra-Terrestres"*, cas n° 316, p. 314.

12. *Inforespace*, n° 36, pp. 14-15.

13. Outre la première, voir A. Huneeus, *"Ufo Issue Returns to the U.N."*, UFO Magazine (PO Box 1053, Sunland CA 91041 – USA), vol 7-6, décembre 1972, pp. 4-5.
De Schuessler lui-même : *"The Cash-Landrum UFO Incident"*, 1978, et *"UFO related human physiological effects – An analysis ongoing 400 cases"*, 105 pages, shortbound, Geo Graphics Printing Co, La Porte, Texas, 1996.
Ces deux brochures publiées à compte d'auteur sont très rapidement devenues hors commerce.



14. Pour en savoir plus sur ce type d'approche : *"Reverse Engineering a Ufo Sighting : What can and can't be learned ?"*, R. Haines et G. Smith, in FSR, vol. 38-1, printemps 1993.

15. MUFON – PO Box 369, Morrison, Colorado, 80465-0369, USA (idem).

16. C'est moi qui souligne.

17. Voir plus loin les objections du Pr. J. Ph. Soumillon.

18. Cette façon de répondre à une question par une autre question est typique d'un certain mode de pensée. Il ne m'était évidemment pas possible, dans le cadre d'une première prise de contact, d'entreprendre un long exposé visant à démontrer la pertinence de l'*hypothèse* (il faut encore et toujours insister sur ce point) d'une propulsion EM pulsée. L'exposé circonstancié du Pr. Meessen dans le n° 102 de cette revue y répond en détail (plus précisément aux pages 44 et suivantes) bien mieux que je ne saurais le faire.

19. J'en suis personnellement beaucoup moins convaincu si je me base sur ce que j'ai pu constater dans la manière dont certains paysans français traitent encore aujourd'hui leurs animaux de compagnie... N'oublions pas non plus que d'après le témoin, la chair s'en allait par morceaux. Quels soins aurait-il pu apporter à l'animal dans de telles conditions ?

20. L'absence de systématisation des effets est l'une des grandes faiblesses de l'ufologie, comme ses détracteurs n'ont pas manqué de le souligner. J'ai cité plus haut des cas pouvant être rapprochés à celui-ci.

INFORESPACE Index des 100 premiers numéros

Par Franck BOITTE

FRAIS de PORT INCLUS PRIX PAR EXEMPLAIRE : **20** euros.

Tout versement est à effectuer au compte bancaire de la **SOBEPS** n° **210-0222255-80** ou à son C.C.P .au n° **000-0316209-86** ***avenue Paul Janson, 74 B-1070 Bruxelles.***

Pour la France et le Canada, nous vous rappelons que le versement doit se faire uniquement par mandat postal international, ou par transfert bancaire, MAIS AVEC LES FRAIS BANCAIRES À VOTRE CHARGE.

Après les toutes premières années de parution d'*Inforespace*, l'idée d'un index des articles publiés s'était déjà imposée à ses rédacteurs. L'un de ceux-ci, Jacques Scornaux, réalisa ainsi une première version très appréciée. Malheureusement, cette nécessaire revue ne fut jamais publiée ni surtout remise à jour, au grand dam de nombreux lecteurs et surtout des chercheurs.

Les années passant, à plusieurs reprises le projet d'un nouvel index des différents articles publiés dans notre revue refit çà et là surface sans que personne ne s'attaque à cette tâche de plus en plus difficile à mener à bien. Il y a plusieurs mois, Franck Boitte exprima le souhait de réaliser un tel index. Le fruit de son inlassable patience est aujourd'hui arrivé à maturité et nous vous proposons de l'acquérir.

En près de 200 pages, l'ensemble des 100 premiers numéros d'Inforespace (ainsi que des publications connexes : numéros hors série et autres publications de la SOBEPS) vous est ainsi détaillé selon le plan suivant :

- liste des "trigrammes"
  système utilisé pour identifier les auteurs
- classement des publications
  par numéros et par dates
- autres publications périodiques de la SOBEPS
- classement par auteur(s)
- classement par titre
- classement par rubrique
- classement par mots clés

Il s'agit là d'un travail exceptionnel que tout ufologue se doit de posséder *(voir l'éditorial de ce numéro)* qui permettra également aux nouveaux membres d'avoir une idée précise du contenu de l'ensemble des textes publiés dans *Inforespace* depuis 1972 afin d'acquérir d'anciens numéros.

Nous vous proposons de commander dès maintenant ce document qui vous sera expédié au début du printemps 2003.

SERVICE LIBRAIRIE DE LA SOBEPS

Nous vous rappelons que les ouvrages suivants sont en vente à la SOBEPS où vous pouvez les obtenir en versant le montant de la commande au C.C.P. n°000-0316209-86 de la SOBEPS, avenue Paul Janson, 74 - 1070 Bruxelles, ou au compte bancaire n°210-0222255-80 de la Fortis Banque. Pour la France et le Canada, uniquement par mandat postal international ou par transfert bancaire (ne pas envoyer de chèque).

— **DES SOUCOUPES VOLANTES AUX OVNI,** de Michel Bougard (éd. SOBEPS); une œuvre collective écrite sous la direction de notre président et qui tente de faire le point de la recherche ufologique — **12,5 € (500 FB).**

— **MYSTERIEUSES SOUCOUPES VOLANTES,** de Fernand Lagarde et le groupement « Lumières dans la Nuit » (éd. Albatros); œuvre collective nous présentant les réflexions sur le sujet de chercheurs comme Aimé Michel et Jacques Vallée et décrivant des voies de recherches possibles pour une étude approfondie du phénomène — **12,5 € (500 FB).**

— **BLACK-OUT SUR LES SOUCOUPES VOLANTES,** de Jimmy Guieu (éd. Ommiun Littéraire); un « classique » de l'ufologie française, récemment réédité — **10 € (400 FB).**

— **ET SI LES OVNI N'EXISTAIENT PAS ?** de Michel Monnerie (éd. Les Humanoïdes Associés); un livre intelligent et courageux qui prend le parti de dire que les méprises sont plus courantes qu'on ne le croit, ce qui permet à l'auteur de proposer son hypothèse socio-psychologique pour expliquer les OVNI — **10 € (400 FB).**

LA SOBEPS EST SUR INTERNET

Voilà longtemps que nous y pensions, mais aujourd'hui nous y sommes !
Pour tous les « internautes », venez visiter notre tout nouveau site à l'adresse :

www.sobeps.org

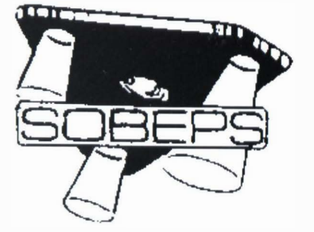
Il s'agit bien sûr d'un site qui est encore en pleine construction et dont l'évolution, nous l'espérons, se fera le plus rapidement possible. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et de vos suggestions.

LE PIN'S DE LA SOBEPS

Une superbe épinglette en cinq couleurs (grand feu, c'est-à-dire la plus haute qualité), grand format (35 mm de large), que vous ne pouvez manquer d'acquérir.

Si vous voulez aider la SOBEPS en vous faisant plaisir, voilà le moyen tout trouvé. Complétez votre propre collection (ou celles de vos enfants et petits-enfants) en réservant dès à présent votre/vos exemplaires.

Son prix : **5 € (200 FB - 40 FF).**
12,5 € (500 FB - 90 FF). pour 3 exemplaires



Ci-contre : le pin's SOBEPS en taille réelle.

Pour recevoir votre commande (livrée sous enveloppe spéciale), veuillez effectuer votre virement/versement à son compte bancaire n° 210-0222255-80 de la SOBEPS, avenue Paul Janson, 74, B-1070 Bruxelles, ou encore au CCP n° 000-0316209-86. Pour la France et le Canada, uniquement par mandat postal international, ou par transfert bancaire mais avec les frais à votre charge.

La **SOBEPS** est une association sans but lucratif qui dégagée de toute option confessionnelle, philosophique, ou politique, a pour dessein l'observation ainsi que l'étude rationnelle des phénomènes aériens non identifiés et des problèmes connexes. Basées sur le bénévolat le plus complet, nos activités couvrent les enquêtes sur les témoignages et la diffusion sans préjugé des informations recueillies. Cette diffusion s'effectue par le truchement d'une revue semestrielle de même que par des conférences, débats, etc. La rédaction de notre revue Inforespace étant essentiellement liée à la bonne volonté de nos collaborateurs bénévoles et de leur temps libre, cette édition ne revêt donc aucun caractère commercial et nous ne pouvons garantir sa parution à dates fixes, d'éventuels retards étant susceptibles d'intervenir.

C'est pourquoi nous sollicitons vivement la collaboration de nos membres que nous invitons à nous communiquer toute information relative aux sujets traités dans la revue. Nous leur demandons aussi de participer à la promotion de notre Société et, dans le mesure de leurs moyens, de devenir un membre actif en collaborant directement à l'un ou l'autre de nos travaux : traduction, réduction, enquêtes, secrétariat, codage, etc...

D'autre part, si d'aventure vous êtes amenés à observer un phénomène aérien insolite, ou si vous avez connaissance d'une telle observation par autrui, nous vous serions reconnaissants de nous prévenir très rapidement.

SECRETARIAT - BIBLIOTHEQUE

Les locaux de la SOBEPS peuvent être accessibles à nos membres, mais uniquement sur rendez-vous le samedi, entre 14 h. et 18 h. Il vous sera alors loisible de consulter sur place l'ensemble de notre documentation (livres et revues).

Pour mieux vous accueillir, nous vous demandons de bien vouloir prendre rendez-vous auprès de notre secrétariat. Pour tout renseignement à caractère administratif, veuillez former le **02/521.74.04** (mais uniquement le samedi entre 14 h. et 18 h.). Vous pouvez également nous contacter par fax au 02/520.73.93.

Nous vous rappelons que le 02/524.28.48 est réservé aux témoignages et que la ligne est sur répondeur automatique 24 h. sur 24 h.

LES DIAPOSITIVES DE LA SOBEPS

Notre collection de diapositives est aujourd'hui épuisée. Nous pouvons néanmoins encore vous proposer quelques séries exceptionnelles qui sont chaque fois accompagnées de commentaires quant à l'origine des documents :

- **trois** séries de 12 diapositives en couleurs : 15 € la pochette de 12 photographies (600 FB - 100 FF), ou 42 € les trois séries (1700 FB - 280 FF)
- **deux** séries de 12 diapositives sur la vague belge de 1989-91 : 18,5 € pour les deux pochettes de 24 documents indissociables (750 FB - 120 FF)